



SM le Roi félicite le Président américain à l'occasion de la fête nationale de son pays

SMa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Donald J. Trump, à l'occasion de la fête nationale de son pays. Dans ce message, SM le Roi exprime, en Son nom et au nom du peuple marocain, Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux de santé et de bonheur au président Trump, et de davantage de progrès et de prospérité au peuple américain ami, sous sa sage conduite.

Le Souverain saisit cette occasion pour réitérer au Président américain Sa grande fierté des liens historiques profonds unissant le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, fondés sur l'amitié solide, la coopération constructive et l'estime mutuelle. "Notre engagement commun à développer ces relations a permis d'imprimer un nouvel élan à notre partenariat stratégique, balisant ainsi la voie pour une coopération plus étroite dans les différents domaines d'intérêt commun au service de la stabilité et du développement sur les plans régional et international", souligne SM le Roi.

Dans ce message, le Souverain réaffirme Sa ferme détermination à continuer à œuvrer de concert avec le Président américain au service du raffermissement des relations distinguées entre le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10551

Samedi/Dimanche 5-6 Juillet 2025

Quelle politique d'emploi pour des jeunes désœuvrés ?

Pour les parlementaires ittihadis, la responsabilité du gouvernement réside dans la nécessité de mettre en place des solutions concrètes et efficaces, plutôt que de se perdre dans des chiffres pompeux, des discours creux et des promesses sans lendemain



Les Congrès provinciaux USFP/Aïn Chock et USFP/Settat sous la présidence du Premier secrétaire

Le Premier secrétaire, Driss Lachgar, présidera les travaux du Congrès provincial USFP/Aïn Chock, placé sous le thème «Point de développement ni de démocratie sans moralisation de la vie politique».

Ce Congrès est prévu ce samedi à partir de 15 heures au Complexe culturel Abdellah Guennoun, sis boulevard Berrechid, Aïn Chock à Casablanca.

Dimanche à 15 heures à la salle des fêtes El Ghozi à Settat, le Premier secrétaire présidera le Congrès provincial USFP/Settat. Le thème choisi pour ce Congrès est « La moralisation de l'action politique, un prélude à un développement spatial équitable ».

Terroriste de fait

*Le polisarrio incessamment blacklisté
L'idée fait son chemin à Washington comme
à Damas en attendant d'autres capitales*

Terroriste de fait

Le Polisario incessamment blacklisté

L'idée fait son chemin à Washington comme à Damas en attendant d'autres capitales



Le cercle des pays et organisations régionales et internationales considérant le Polisario comme une organisation terroriste s'élargit de plus en plus, annonçant la disparition finale et sans appel de la fameuse chimère dont s'abreuve aveuglément le voisin de l'Est.

En effet, l'idée trace bien son chemin dans les arcanes de la Maison Blanche et au milieu du Congrès américain. L'administration Trump a déjà signifié qu'elle envisageait de qualifier ce groupuscule de mercenaires séparatistes, encouragé, armé et financé par la junte algéroise au pouvoir, comme une organisation terroriste, évoluant ainsi vers un acte politico-diplomatique qui introduira, en tout état de cause, un changement important de la donne et la posture de ce conflit artificiel en opérant une remise en question retentissante. C'est là un fait qui se trouve au cœur d'un consensus entre Républicains et Démocrates décidés à activer la procédure d'introduction d'une proposition de loi qualifiant le Polisario d'organisation terroriste.

Ainsi, le député républicain Joe Wilson, soutien indéfectible du Président Donald Trump, a lancé effectivement une proposition de loi bipartisane, co-signée d'ailleurs par le démocrate Jimmy Panetta visant tout bonnement à inscrire le Polisario sur la liste noire des organisations terroristes mondiales.

« Le Polisario est une milice marxiste soutenue par l'Iran, le Hezbollah et la Russie. Il fournit à l'Iran un avant-poste stratégique en Afrique et déstabilise le Royaume du Maroc, allié des Etats-Unis depuis 248 ans », a déclaré solennellement

Wilson en ajoutant : « Je suis heureux d'avoir présenté une législation bipartite avec le représentant Jimmy Panetta pour désigner le Polisario comme organisation terroriste étrangère ».

Cette posture législative n'est nullement fortuite ou improvisée car lors d'une rencontre à Washington avec le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, le 9 avril 2025, il avait déjà clairement exprimé sa volonté d'y œuvrer : « Je suis heureux d'avoir rencontré le ministre marocain des Affaires étrangères pour discuter de notre partenariat de longue date et de notre engagement en faveur de la paix dans la région, notamment de la stabilité du Sahara face aux terroristes du Polisario », avait-il franchement attesté en désignant, dès lors, les mercenaires et séparatistes comme une réelle menace affectant la stabilité de l'ensemble régional.

Aussitôt, Joe Wilson a annoncé le 11 avril 2025 avoir entamé l'introduction d'une loi dans ce sens. Et puis il continuait d'insister (le 19 avril) pour que la bande des mercenaires du Polisario soit classés comme « groupe terroriste étranger » par l'Administration américaine », en promettant : « Trump va s'en occuper ».

D'autre part, nombreux sont les pays arabes et africains qui s'apprentent à franchir le pas et se ranger derrière la décision américaine.

Effectivement, en Syrie, récemment affranchie du joug de la dictature des Al Assad, le secrétaire général du Parti syrien libre, Fahd Al Masri, a adressé une missive au Président Al-Charâa, l'appelant à désigner la bande des mercenaires du Polisario comme une organisation terroriste.

En outre, dans cette même lettre ouverte adressée au chef de l'Etat syrien, Fahd Al Masri a salué la décision prise par le pouvoir syrien de fermer les locaux du front Polisario à Damas s'activant par ailleurs depuis les années 80.

« Nous voyons dans cette décision une récompense pour nos efforts déployés ces dernières années afin de dénoncer le rôle de cette organisation athée, séparatiste et terroriste, soutenue et liée aux Gardiens de la révolution iraniens, qui a été l'un des instruments de l'Iran dans la lutte contre le peuple syrien », a-t-il clamé dans sa missive, en rappelant au chef de l'Etat syrien qu'une proposition de loi a été présentée à la Chambre des représentants des USA pour inscrire le Polisario sur la liste des entités et personnalités terroristes aux

côtés des « Gardiens de la révolution » en Iran et du Hezbollah libanais.

Par ailleurs, Fahd Al Masri a aussi recommandé au Président Al Charâa de « reconnaître officiellement, pleinement et clairement la souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara. Une reconnaissance qui bénéficie d'un consensus arabe et de l'appui de toutes les puissances internationales influentes, avec les USA en tête », a-t-il développé.

Dans cette même veine, Al Masri a souligné que pareil acte contribuerait concrètement à « tourner la page des abus commis par l'ancien régime à l'encontre des relations historiques avec le Royaume du Maroc et à entretenir une relation sur des bases de respect mutuel, de coopération et de partenariat stratégique ».

Et d'ajouter que « respecter la souveraineté du Royaume sur son Sahara signifie également respecter et soutenir la souveraineté de l'Etat syrien sur l'ensemble de son territoire face à tout groupe terroriste, séparatiste ou rebelle ».

En somme, la décision probable, voire imminente d'inscrire la bande du Polisario sur la liste noire des organisations terroristes ne fera qu'accélérer la fermeture définitive du conflit artificiel longtemps entretenu par la junte politico-militaire à des desseins hégémonistes démesurés au détriment de ce pauvre peuple algérien, ce qui changera de fond en comble la configuration géopolitique tant sur le plan régional que continental et même international.

L'histoire retiendra tout de même la responsabilité des caporaux algérois dans les répercussions désastreuses quant au retard occasionné du fait de leur aveuglement...

Rachid Meftah

Le Guatemala considère l'initiative d'autonomie comme "l'unique base sérieuse, crédible et réaliste pour la résolution du différend" régional autour du Sahara marocain

La République du Guatemala a affirmé, jeudi, que l'initiative d'autonomie, présentée par le Maroc en 2007, est "l'unique base sérieuse, crédible et réaliste pour progresser vers un accord durable pour un règlement définitif de ce conflit artificiel, dans le plein respect de l'intégrité territoriale du Royaume et de sa souveraineté nationale".

Cette position a été exprimée par le ministre des Relations extérieures de la République du Guatemala, Carlos Ramiro Martínez Alvarado, lors d'un point de presse à l'issue de sa rencontre, à Rabat, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le chef de la diplomatie guatémaltèque a également fait part de l'appui total de son pays aux efforts déployés par le Royaume du Maroc pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable à ce différend régional.

Le Royaume du Maroc et la République du Guatemala ont aussi souligné leur attachement à la sacralité des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

Il y a lieu de rappeler que la République du Guatemala est le premier pays d'Amérique Latine à avoir ouvert un Consulat Général dans la ville de Dakhla, en décembre 2022.

Quelle politique d'emploi pour des jeunes désœuvrés ?

Pour les parlementaires ittihadis, la responsabilité du gouvernement réside dans la nécessité de mettre en place des solutions concrètes et efficaces, plutôt que de se perdre dans des chiffres pompeux, des discours creux et des promesses sans lendemain



Le taux de chômage au Maroc bat tous les records. Des chiffres accablants sont là pour attester de cette amère réalité qui frappe notamment notre jeunesse.

Cette réalité n'a pas laissé les parlementaires indifférents, notamment ceux du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants qui ont pris part mercredi 2 juillet aux travaux de la Commission des secteurs sociaux tenue en présence de Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences.

Cette réunion a été consacrée à l'emploi et à la lutte contre le chômage. Elle fait suite à plusieurs demandes émanant des groupes parlementaires, notamment celle du Groupe parlementaire de l'USFP, qui a pris l'initiative d'aborder la question de « la flambée du taux de chômage chez les jeunes et les mesures gouvernementales prévues pour créer des emplois durables », dans un contexte marqué par l'inquiétude croissante face à la précarité du marché du travail et la perte d'espoir chez de larges franges de la jeunesse quant à l'accès à des postes stables et décents.

À cet égard, les interventions des membres du Groupe socialiste ont souligné que la crise de l'emploi au Maroc dépasse l'aspect conjoncturel pour révéler des déséquilibres structurels nécessitant

des approches nouvelles et audacieuses au niveau des politiques publiques. Ces approches devraient prendre en compte la justice territoriale, revaloriser l'investissement dans le capital humain, et renforcer l'inclusion des jeunes dans la dynamique de croissance nationale.

Le Groupe socialiste a également insisté sur la nécessité d'établir un lien réel entre la formation et l'emploi, et d'adopter des mécanismes précis pour évaluer l'impact des programmes sur le terrain, ainsi que sur l'obligation de rendre compte des engagements pris.

Dans ce cadre, la députée ittihadie Atika Jabrou a marqué les esprits en s'adressant directement au ministre de l'Emploi, affirmant sans ambages que la situation actuelle est devenue intenable.

La politique d'appauvrissement, selon elle, est à blâmer beaucoup plus que la pauvreté elle-même.

Cette forte déclaration traduit le sentiment d'un grand nombre de citoyens qui ne souffrent pas seulement d'un manque de ressources, mais aussi d'un horizon bouché et d'une injustice flagrante dans la répartition des opportunités, ce qui rend la responsabilité du gouvernement d'autant plus grande dans la mise en place de solutions concrètes et efficaces, au-delà du langage des chiffres, des discours lénifiants et des promesses sans lendemain.

L'opposition ittihadie a indiqué que la

persistance du chômage, en particulier chez les jeunes et les diplômés, ainsi que l'absence d'opportunités dans les zones rurales et les régions moins développées, risquent d'élargir le cercle de la précarité et de provoquer des tensions sociales. À ce sujet, elle a appelé le gouvernement à adopter une stratégie d'emploi réaliste et ambitieuse, qui dépasse les mesures palliatives temporaires et rouvre les perspectives d'espoir pour la jeunesse marocaine, en particulier à l'ère des transformations économiques et numériques qui exigent des compétences durables et un accompagnement adapté des jeunes générations.

Au cours de cette réunion, le Groupe socialiste a également exprimé son inquiétude face à la faiblesse de la coordination entre les départements ministériels concernés par l'emploi, et au manque de cohérence entre les programmes et initiatives, ce qui entraîne une dispersion des efforts et limite leur efficacité.

Dans le même sens, le Groupe parlementaire de l'USFP a appelé à une implication accrue des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, et à l'élaboration d'une vision régionale intégrée, tenant compte des spécificités et besoins de chaque territoire.

A rappeler que la dernière enquête d'Afrobarometer publiée récemment a révélé des chiffres parlants à propos du chômage au Maroc.

Elle a, en effet, souligné que 63% des jeunes Marocains âgés de 18 à 35 ans sont sans emploi. Parmi eux, un sur cinq cherche activement du travail – trois fois plus que les 36-45 ans.

Selon les jeunes interrogés dans le cadre de cette enquête, le mal est profond : formation inadéquate, système éducatif coupé des réalités économiques, manque cruel d'expérience et d'accompagnement. Ils pointent aussi du doigt le peu d'intérêt du gouvernement quant à leur sort : seuls 20% approuvent son action en matière d'emploi. Le chiffre tombe à 14% pour la lutte contre l'inflation. Ce n'est plus de la défiance. C'est de la rupture.

Pourtant, et malgré les humiliations, la précarité, l'abandon, cette jeunesse continue d'espérer. 73% pensent que le pays va dans la bonne direction. Mais cet optimisme fragile est miné par une autre statistique, bien plus révélatrice : près de deux jeunes sur trois envisagent de quitter le pays. Pas pour découvrir le monde. Mais pour survivre. Pour échapper à une réalité qui les étrangle. Pour fuir l'échec d'un modèle qui ne leur laisse plus d'espace. Car l'exil n'est pas un projet. C'est une fuite. Et le Maroc, aujourd'hui, est un pays dont les enfants fuient. Ce n'est pas une crise conjoncturelle, c'est un séisme structurel. C'est le signe d'un système qui n'offre plus d'horizon à ceux qui devraient en être la colonne vertébrale.

Mourad Tabet

En marge de la 59^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

Les avancées du Maroc en matière de participation et de représentation pleines et égales des femmes mises en avant à Genève



Les avancées significatives du Maroc en matière de participation et de représentation pleines et égales des femmes dans les sphères politique et décisionnelle ont été mises en lumière par la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), lors d'un événement tenu jeudi à Genève, en marge de la 59^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH).

Intervenant lors du deuxième dialogue politique préparatoire Glion XI, Mme Fatima Barkan, Secrétaire générale de la DIDH, a

souligné l'impact des réformes constitutionnelles et législatives qui ont considérablement augmenté la représentation des femmes au sein des assemblées élues et à des postes de responsabilité dans l'administration publique.

Suite aux élections législatives, régionales et communales du 8 septembre 2021, la proportion de femmes élues dans les conseils préfectoraux et provinciaux a bondi à 35,6%, contre seulement 4,5% en 2015. De même, la Chambre des représentants a vu sa représentation féminine passer de 81 (20,5%) en 2016 à 96 (24,3%) en 2021, a-t-elle dit.

La féminisation de la fonction publique a également progressé, atteignant 41,23% en 2022. Parmi ces femmes, 28% occupent des postes de responsabilité, un chiffre qui a évolué à 24% pour les postes supérieurs en 2024 (contre 19,41% en 2022). Le gouvernement compte actuellement six femmes ministres, et plusieurs femmes dirigent des régions ou de grandes villes. Des lois ont également introduit des quotas pour les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse (objectif de 40% d'ici 2027) et encouragent la parité dans les établissements et entreprises publics.

Mme Barkan a en outre mis en avant la réforme majeure du Code de la famille, initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en vue de renforcer l'égalité entre femmes et hommes, consolider les droits de l'enfant et établir une famille marocaine équilibrée, fondée sur la responsabilité partagée et le respect mutuel. Cette démarche a été menée selon une approche participative, inclusive et dialogique avec les différentes composantes de la société.

Bien que des progrès notables ont été réalisés en matière de participation effective des femmes dans la vie publique, le Maroc est conscient de la nécessité d'intensifier ses efforts pour garantir la pleine participation et l'indépendance des femmes, a-t-elle conclu, soulignant que la DIDH joue un rôle crucial dans ce processus, et réaffirmant la détermination du Royaume à maintenir une interaction constructive avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

De son côté, la représentante d'ONU Femmes au Maroc, Myriem Noussairi, a mis en avant l'expérience du Maroc en matière de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

Intervenant par visioconférence depuis le Maroc, Mme Noussairi a souligné que le Royaume est un exemple concret d'application efficace du mandat de coordination d'ONU Femmes à travers des outils structurants comme le Groupe thématique genre et le Gender Equality Scorecard.

Le dialogue de Glion sur les droits de l'homme est une retraite annuelle de haut niveau organisée en Suisse, réunissant une soixantaine de décideurs politiques et de parties prenantes. Ce cadre informel favorise un débat ouvert, prospectif et axé sur les solutions. L'objectif de Glion XI est de contribuer de manière significative, via le mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies, à la réalisation du programme d'action Beijing+30 d'ONU Femmes. Ce programme vise à prioriser les actions à fort impact et à garantir que les organisations de défense des droits des femmes et la société civile disposent des voies stratégiques et des ressources nécessaires pour influencer le processus Beijing+30.

Co-parrainée par le Maroc et les Émirats, la réunion de jeudi a offert une opportunité d'examiner les meilleures pratiques nationales en matière de mise en œuvre des recommandations relatives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, ainsi que le soutien international dans ce domaine.

Le Conseil de gouvernement adopte un projet de loi relatif au Statut des journalistes professionnels

Adoption d'un projet de loi portant réorganisation du Conseil national de la presse

Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi à Rabat, le projet de loi N° 27.25 modifiant et complétant la loi N° 89.13 relative au Statut des journalistes professionnels.

Ce projet de loi, présenté par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, intervient dans le contexte des efforts soutenus visant à améliorer le cadre légal régissant la profession du journalisme, conformément aux dispositions constitutionnelles relatives à la liberté d'expression et au journalisme, ainsi qu'avec les engagements internationaux du Royaume en matière de droits de l'Homme et de protection des droits socio-professionnels des journalistes, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Ce projet, a-t-il poursuivi, vient également accompagner les profondes mutations que connaît le secteur du journalisme et des médias, qui ont débouché sur un besoin d'actualiser le cadre législatif régissant la profession de journalisme, afin de garantir sa pertinence avec les nouvelles exigences de la réalité, et immuniser les principes de liberté de la presse dans le cadre du respect de la loi et de la déontologie de la profession.

Par ailleurs, le Conseil de gouvernement a adopté

le projet de loi n° 26.25 relatif à la réorganisation du Conseil national de la presse, présenté par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Ce projet vise à renforcer la cohérence avec les dispositions constitutionnelles relatives à la liberté d'expression et à l'autorégulation de la profession de la presse et de l'édition, notamment les articles 25, 27 et 28, a indiqué le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas, lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Le texte s'appuie sur les conclusions des travaux de la Commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition, créée par la loi n° 15.23, et exprime le besoin de garantir la continuité du Conseil dans sa mission d'autorégulation de la profession, de promotion de la déontologie et de protection démocratique et indépendante du secteur, a-t-il ajouté.

Il vise à consolider les acquis de la loi n° 90.13 promulguée par le dahir n° 1.16.24 du 10 mars 2016, en conservant le caractère professionnel et indépendant du Conseil, tout en assurant la continuité de ses compétences fondamentales, notamment son autorité d'autorégulation du secteur de la presse et de l'édition, a fait savoir M. Baitas.

Mohamed Abdennabaoui élu à l'unanimité président de l'AHJUCAF

Le premier Président de la Cour de cassation, Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mohamed Abdennabaoui a été élu, à l'unanimité, président de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF).

M. Mohamed Abdennabaoui a été porté à la présidence de l'AHJUCAF à l'unanimité des membres présents à la réunion annuelle de l'Association, qui se tient du 02 au 04 juillet à Rabat.

Cette élection vient conforter la place distinguée dont jouit le Royaume du Maroc au sein de l'espace judiciaire francophone et constitue une reconnaissance de la dynamique que connaît le pouvoir judiciaire marocain, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, indique un communiqué du premier Président de la Cour de cassation, Mohamed Abdennabaoui.

Elle traduit également la confiance placée par les partenaires internationaux en l'expérience marocaine et consolide la présence institutionnelle et diploma-



tique du Royaume au niveau de la justice internationale, ajoute la même source.

L'AHJUCAF comprend les Cours de cassation ou les hautes juridictions des pays ayant en partage l'usage du français. L'Association s'emploie au renforcement de la coopération judiciaire et à l'échange des jurisprudences et des expertises, ainsi qu'au soutien de l'indépendance de la justice et à l'amélioration de son rendement au sein de l'espace francophone.

Forum de la Jeunesse du monde islamique

Le leadership de SM le Roi en matière de promotion des conditions des jeunes salué



Les participants au Forum "Jeunesse du monde islamique : Défis post-Covid", tenu du 1er au 3 juillet à Marrakech, ont salué le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en matière de promotion des conditions des jeunes.

Dans la déclaration finale ayant sanctionné les travaux de cette rencontre, ils se sont également félicités de l'adoption par le Royaume de politiques publiques pionnières plaçant les jeunes au cœur du nouveau modèle de développement.

Ils ont aussi salué le choix de la ville de Mar-

rakech comme capitale de la jeunesse du monde islamique pour l'année 2025, ce qui constitue une reconnaissance internationale des efforts inlassables du Maroc visant le soutien des causes de la jeunesse et la consécration de la culture de solidarité et de coopération entre les peuples.

Les participants ont, d'autre part, appelé à l'élaboration d'une Charte islamique de la jeunesse pour la période post-Covid, à même de servir de cadre de référence pour renforcer la coopération entre les Etats membres et consolider les mécanismes de coordination et d'échange d'expériences.

Ils ont, en outre, recommandé de soutenir davantage l'inclusion économique des jeunes, à travers le financement des initiatives individuelles et l'élargissement de leur participation au développement économique et social, tout en œuvrant à appuyer l'initiative entrepreneuriale, à transformer les idées en projets et à renforcer les opportunités de formation et d'entrepreneuriat, notamment dans les domaines numérique, environnemental et social.

Les recommandations émanant de cette rencontre ont, d'autre part, insisté sur l'importance de faciliter l'accès des jeunes à la culture, aux sciences et à la technologie, tout en créant les conditions propices à l'épanouissement et à une vie meilleure, de promouvoir la justice sociale et le développement de la pensée critique, de valoriser les valeurs et l'éthique dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et ce, dans le respect des réglementations et législations nationales relatives à la protection des droits des individus et des groupes, et d'accorder un intérêt particulier à la santé mentale des jeunes, en intégrant dans les politiques éducatives et sociales.

L'accent a été également mis sur l'impératif de promouvoir les services destinés aux jeunes et de renforcer les capacités des acteurs œuvrant dans le domaine de la jeunesse, de faciliter l'accès à la technologie et de créer un environnement encourageant l'innovation et favorisant une participation juste et sûre des jeunes à la révolution numérique.

Les participants ont enfin souligné l'importance de soutenir les échanges culturels entre les jeunes dans les pays du monde islamique, et de mettre en place une plateforme permanente de

dialogue et de coordination afin de suivre la mise en œuvre des recommandations de ce forum, d'organiser des sessions annuelles pour examiner les questions relatives à la jeunesse et de formuler des propositions concrètes pour y répondre avec efficacité et réalisme.

S'inscrivant dans le cadre de l'événement "Marrakech capitale du monde islamique de la culture pour 2025", placé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ce forum a vu la participation de 146 jeunes représentant 48 pays des différents Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), ainsi que des délégations officielles et des représentants d'organisations internationales et régionales, d'institutions de jeunesse, d'experts et de chercheurs.

L'organisation de ce forum s'inscrit dans un contexte international exceptionnel marqué par les transformations induites par la pandémie de Covid-19 et ses profondes répercussions sanitaires, psychologiques, sociales et économiques, qui ont directement affecté la jeunesse à travers le monde, notamment dans les pays islamiques.

Initié par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en partenariat avec le Forum de la jeunesse de la coopération islamique (ICYF), relevant de l'OCI, le forum a constitué un cadre idoine pour une réflexion collective de nature à analyser les impacts de la pandémie sur la situation des jeunes, anticiper les perspectives de l'après-crise et élaborer une vision commune pour renforcer la résilience des jeunes et promouvoir leurs rôles dans le développement et la société.

Route Al Wahda, un grand chantier national mobilisateur et fondateur du Maroc moderne

Le peuple marocain célèbre, ce samedi, le 68ème anniversaire du lancement des travaux de réalisation de la route Al Wahda, qui constitue un grand chantier national mobilisateur et fondateur du Maroc moderne.

Cette route emblématique, destinée à relier le nord et le sud du Royaume, a été édifiée à la suite de l'appel lancé par feu SM Mohammed V, le 15 juin 1957 depuis la ville de Marrakech, pour combler le manque d'infrastructures dont souffrait le Maroc après son accession à l'indépendance.

Sa réalisation incarne l'esprit d'entraide et de solidarité dont a fait preuve le peuple marocain, que ce soit durant le combat pour la liberté et l'indépendance ou lors de l'édification des bases de l'Etat moderne et démocratique.

Juste après le recouvrement de la liberté et de l'indépendance du Royaume, le regretté Souverain avait en effet lancé un grand chantier de construction des infrastructures, à travers la mise en place d'un réseau routier moderne et fluide en vue de désenclaver toutes les régions du Royaume, réaliser le développement socioéconomique et offrir les conditions d'une vie digne aux citoyens.

Cette politique novatrice de construction des infrastructures avait permis la réalisation d'une route de 80 km reliant

Taounate à Ketama, baptisée "Route Al Wahda" du fait qu'elle relie le Nord, qui était soumis au colonialisme espagnol, et le Sud, sous protectorat français avant l'indépendance. Les trois mois nécessaires pour la construction de ce projet d'envergure, allant de juillet à octobre 1957, ont incarné la parfaite symbiose entre le peuple et l'illustre trône alaouite ainsi que l'esprit de sacrifice et de bénévolat des citoyens marocains au service de l'édification et du développement du Maroc indépendant.

L'ensemble du peuple marocain a célébré en octobre la fin heureuse des travaux de réalisation de ce chantier qui a constitué une véritable leçon de citoyenneté et d'appartenance à la Patrie pour les jeunes générations et une épopée glorieuse dans l'histoire du Maroc moderne.

"Combien notre cœur ressent la satisfaction et le réconfort en vous retrouvant aujourd'hui à un moment où vos travaux ont été – Dieu merci – couronnés de succès et où apparaissent clairement et au grand jour les résultats de vos efforts soutenus. De fait, vous avez prouvé au monde entier que les enfants du Maroc savent bien assumer leurs responsabilités et que lorsqu'ils s'assignent un objectif, quel qu'en soit l'enjeu, ils peuvent le réaliser", avait affirmé feu SM Mohammed V à l'adresse des bénévoles.



Le chantier de construction de la route Al Wahda a réuni un total de 12.000 jeunes Marocains issus de différentes régions du Royaume, soit 4.000 bénévoles par mois.

De ce fait, le projet de la route Al Wahda incarne les nobles valeurs de symbiose et d'unité dont sont imprégnés les jeunes Marocains qui avaient suivi des cours d'éducation pédagogique et civique, ainsi que des exercices militaires, pour la bonne exécution de cette infrastructure stratégique et contribuer à surmonter les divers obstacles hérités de la période coloniale.

De par son impact déterminant sur le

développement de cette région et les conditions de vie de sa population, le projet de construction de la route Al Wahda demeure l'un des meilleurs exemples de coopération, d'entraide et de solidarité qu'a connus le Maroc après le retour triomphal d'exil de feu SM Mohammed V.

La célébration de l'anniversaire du coup d'envoi de construction de cette route est une occasion devant permettre aux générations actuelles et montantes de tirer les enseignements des grands événements nationaux et de s'imprégner des nobles valeurs de citoyenneté et d'appartenance à la patrie.

Hommage de l'ambassade et des consulats généraux du Maroc en France aux pionniers de l'immigration marocaine



L'ambassade du Maroc à Paris a organisé, jeudi soir, une cérémonie en hommage aux pionniers de l'immigration marocaine en France, en reconnaissance de leur parcours exemplaire et de leur contribution à l'édification de liens durables entre la mère patrie et leur pays d'accueil.

La cérémonie, organisée concomitamment avec d'autres tenues au niveau des différents consulats généraux du Royaume en France, s'est déroulée en présence de l'ambassadrice du Maroc à Paris, Samira Sitail, de l'ambassadeur délégué permanent du Royaume auprès de l'UNESCO, Samir Adahre, du président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Driss El Yazami, du directeur Royal Air Maroc Europe et Amérique, Amine El Farissi, ainsi que de nombreuses personnalités issues de la société civile, du monde associatif et de la diaspora marocaine.

Trente Marocains immigrés en France entre 1952 et 1962, résidant à Paris ou dans sa région, ont été honorés à cette occasion pour l'exemplarité de leurs itinéraires et se sont vu attribuer des médailles de mérite, gravées à leur nom.

«Nous sommes très heureux de recevoir

nos aînés, de les accueillir ici, chez eux, pour saluer encore une fois leurs parcours et leurs itinéraires, mais aussi les honorer et leur dire combien ils sont importants pour leur pays d'origine, le Maroc, pour leur pays d'adoption, la France, et aussi pour la relation entre les deux pays», a souligné Mme Sitail dans une allocution à cette occasion.

Issues de la première génération de cette immigration qui a contribué de manière décisive aussi bien à l'essor économique de la France qu'au développement du Maroc, les personnes honorées reflètent, à ses yeux, l'une des principales particularités du Royaume : sa pluralité.

«Cette diversité qui fait partie de notre identité, de notre histoire, et dont nous sommes fiers, est représentée ici. Nous sommes hassanis, nous sommes musulmans, nous sommes berbères, nous sommes juifs, nous sommes arabes, nous sommes andalous, nous sommes africains, nous sommes tout ceci à la fois », a-t-elle dit, en référence aux composantes de l'identité nationale aux affluents multiples.

Pour la diplomate, il s'agit d'"honorer nos anciens en reconnaissant leur mérite", de célébrer "une histoire formidable, des parcours absolument extraordinaires que

nous n'avons pas assez salués, des histoires que nous n'avons pas assez honorées, que nous n'avons - pour la plupart d'entre elles - pas entendues, si ce n'est dans des cercles familiaux."

La cérémonie a été ponctuée d'ailleurs par autant de témoignages retraçant avec force émotion cette histoire de courage, de persévérance et de solidarité, caractérisant les parcours de ces pionniers de l'immigration marocaine qui ont en partage des valeurs qu'ils ont pu transmettre à leurs descendants, rappelant qu'au-delà de l'immigration de travail, la relation entre le Maroc et la France s'enracine dans une histoire humaine et concrète.

L'accent a été notamment mis sur l'importance d'offrir aux générations actuelles un modèle de résilience et de dignité, en reconnaissant publiquement l'apport des anciens afin de tisser une mémoire partagée, base essentielle d'un vivre-ensemble.

Dans une déclaration à la MAP à l'issue de la cérémonie, M. El Yazami a salué cette initiative qui rend hommage aux pionniers de l'immigration marocaine, et notamment «à leur courage, leur abnégation et leur bataille pour leur dignité et celle de leurs familles».

«C'est une histoire à préserver et à récompenser, mais aussi à transmettre aux jeunes générations», a insisté le président du CCME qui retient comme principal message «ce lien intergénérationnel» caractérisant les Marocains du monde, une communauté qui connaît des transformations extraordinaires (internationalisation, élévation du niveau socio-culturel, féminisation...) mais dont l'attachement au Maroc et à son développement « se maintient au-delà des générations».

Au total 52 pionniers de l'immigration marocaine ont été distingués dans le cadre de l'hommage organisé concomitamment au sein de l'ambassade et au niveau des consulats généraux du Royaume en France.

Un communiqué de l'ambassade du Maroc à Paris relève que cet événement, d'une forte portée humaine, reflète toute l'attention que Sa Majesté le Roi Moham-

med VI, porte aux membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger, particulièrement les toutes premières générations qui n'ont jamais rompu le lien avec leur pays d'origine.

"Attentif aux différentes mutations liées aux questions qui touchent à la diaspora, Sa Majesté le Roi avait annoncé le 6 novembre 2024 une transformation dans le mode de gestion des affaires de la communauté marocaine à l'étranger avec une restructuration, en profondeur, des institutions concernées", rappelle le communiqué.

L'ambassade du Maroc à Paris a tenu à associer à cet événement, aussi bien dans sa préparation que dans son déroulement, deux Franco-Marocaines issues de l'immigration, l'une, Nadia Aoi Ydi, est l'autrice d'un livre rendant hommage à son père intitulé «Dans le cœur de mon père», et l'autre, Dounia Hannach, a réalisé un court métrage «Bwa sidou», dédié, également, à son père.

Parce qu'il faut documenter, écouter et transmettre leurs histoires, quatre autrices marocaines ont accepté de recueillir leurs témoignages pour la publication d'un ouvrage prévu en novembre 2025. Cette publication, qui éclairera d'un regard nouveau un pan majeur de l'histoire entre le Maroc et la France, coïncidera avec la célébration du 70ème anniversaire de la Déclaration de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, marquant la reconnaissance de l'indépendance du Royaume du Maroc, ainsi qu'avec le 50ème anniversaire de la Marche Verte.

La journaliste et écrivaine Soundous Chraïbi coordonnera pour le CCME la réalisation de cet ouvrage, auquel sont associées les talentueuses écrivaines Hajar Azell, Rim Battal et Samira El Ayachi.

La compagnie nationale marocaine, Royal Air Maroc, créée en 1957, a également souhaité accompagner et soutenir cette cérémonie qui honore les premières générations de Marocains établis à l'étranger - une manière de rendre hommage à ces pionniers dont beaucoup empruntaient déjà les lignes de la compagnie nationale qui constitue, encore aujourd'hui, un véritable lien entre la diaspora et le pays d'origine.

Le ministère des Affaires étrangères procède à la nomination de 22 nouveaux consuls généraux

Le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger a procédé, jeudi, à un mouvement substantiel de nomination de consuls généraux.

Ce mouvement, l'un des plus significatifs de ces dernières années, s'inscrit dans le cadre des Hautes Instructions Royales visant à renforcer la qualité des services consulaires et à assurer une gestion moderne, efficace et proactive de la relation avec les Marocains du monde. Il a été marqué tant par son ampleur que par la diversité et la qualité des profils concernés.

Les nominations ont porté sur 22 postes consulaires sur les 60 que compte le réseau consulaire marocain à travers le

monde, soit 37% du nombre total des postes.

Il concerne les principales zones d'implantation de la communauté marocaine à l'étranger, notamment la France (13 postes sur 17), l'Italie (3 postes sur 7), l'Espagne (2 postes sur 12) et la Belgique (1 poste sur 3) en Europe, ainsi que l'Amérique du Nord, avec la nomination d'un nouveau consul général à New York.

Outre son envergure géographique, ce mouvement se distingue par la place accordée à la parité, avec 10 femmes nommées parmi les 22 postes ouverts (soit 45%), portant à 38% le taux de femmes en tant que consules générales dans le réseau consulaire. Cette évolution reflète la vo-

lonté constante du ministère de promouvoir l'égalité des chances et de valoriser les compétences féminines dans les fonctions de responsabilité.

Le mouvement témoigne également d'un souci d'équilibre entre l'expérience et le renouvellement, à travers l'accession de 11 nouveaux cadres à des postes de consuls généraux pour la première fois, après un parcours éprouvé au sein du département ou du réseau diplomatique et consulaire, de 7 redéploiements de consuls généraux et la nomination de 4 consuls généraux ayant déjà exercé cette fonction.

Plusieurs profils nommés présentent une double expertise diplomatique et consulaire, en phase avec les exigences des

nouvelles missions assignées aux représentations consulaires marocaines, désormais appelées à jouer un rôle élargi en matière de protection des citoyens, de diplomatie économique, de coopération culturelle.

Cette dynamique de renouvellement vise à doter les représentations consulaires marocaines de profils en mesure de répondre aux attentes croissantes de la communauté marocaine à l'étranger, dans un esprit d'efficacité, de proximité et de service public exemplaire.

Elle confirme également l'attachement du Royaume à une diplomatie de terrain, proche de ses citoyens, ancrée dans les réalités locales et adaptée aux défis du monde actuel.

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° : 11/2025

Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AV ALMASSIRA GUELMIM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert sur offres des prix suivant :

| Appel d'offres | Objet | Caution Provisoire | Date de séance d'ouverture des plis |
|----------------|---|--|-------------------------------------|
| 11/2025 | MISE A NIVEAU ET EXPLOITATION DE LA DECHARGE DE GUELMIM | 75 000,00 Soixante quinze mille dhs | 28/07/2025 à 10 h |

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (4 982 880,00 Quatre million neuf cent quatre-vingt-deux mille Huit cent quatre-vingt dirhams) .

La visite des lieux sera le : 24/07/2025 à 11h.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 4380/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV - DIRECTION SUPPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°25T035/PLGV

Le 22/06/2025 à 9 heures (Heure locale), il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la réalisation de la :

LIAISON FERROVIAIRE SELOUANE/ NOUVEAU PORT NADOR WEST MED :
TRAVAUX DE TERRASSEMENT, OUVRAGES D'ART ET RETABLISSEMENT DE COMMUNICATIONS
ENTRE PK -3+500/4+700 (TOARC 1)

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma, suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation .

- Le montant de cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9 100 300,00 DH.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de 606 681 800,00 DH TTC.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1892-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, dans les domaines ci-après :

| Secteur | Qualification | Classe |
|--|---|--------|
| B : travaux routiers et voirie urbaine | B1 : Travaux de terrassements routiers courants | 5 |
| D : Construction d'ouvrages d'art | D2 : Ouvrages d'art exceptionnels en béton armé | 1 |

N° 4381/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TARPPOUDANT
CERCLE OULED TEIMA
CAIDAT MACHRAA ELAIN
COMMUNE TIDSI NISSENDALENE

AVIS RECTIFICATIF DES APPELS D'OFFRES OUVERTS

IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DES CONCURRENTS CONCERNÉS PAR LES APPELS D'OFFRES OUVERTS SUIVANTS :

- AO N°02TNBC0225 DU 24/07/2025 À 10H, RELATIFS AUX CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL AU CENTRE DE LA COMMUNE TERRITORIALE TIDSI NISSENDALENE.
- AO N°03TNBC0225 DU 24/07/2025 À 11H, RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SOUK HEBDOMADAIRE A LA COMMUNE TIDSI NISSENDALENE.
- ET AO N°04TNBC0225 DU 24/07/2025 À 12H, RELATIFS A L'ACQUISITION DES FOURNITURES SCOLAIRES QUI SONT ANNONCÉES DANS LE JOURNAL, LIBERATION, ÉDITION N° 10547 DU 01 JUILLET 2025 SONT RECTIFIÉS COMME SUITE.

- LES CATALOGUES, LES ATTESTATIONS, LES FICHES TECHNIQUES ET TOUTS DOCUMENTS EXIGÉS PAR LES DOSSIER DE CES APPELS D'OFFRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE BUREAU D'ORDRE DE LA COMMUNE TIDSI NISSENDALENE AU PLUS TARD LE JOUR OUVRABLE PRÉCÉDANT LA DATE D'OUVERTURE DES PLS - LE 23/07/2025 AVANT 19H30MIN - OU REMIS SÉANCE TENANTE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS, ET AVANT LE COMMENCEMENT D'OUVERTURE DES PLS
- LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 05 ET L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION, LES AUTRES CLAUSES RESTENT INCHANGÉES.

N° 4382/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
PALAIS DE SOUS PRINCE
COMMUNE DE SIDI ITHI
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET ANNONCES
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIERES ET POLICE ADMINISTRATIVE



الجمهورية المغربية
وزارة الداخلية
الولاية الجهوية لغلميم-وادي نون
الولاية لغلميم
القصر الملكي
البلدية سیدی ایتی
مديرية الخدمات
شعبة الموارد المالية والشرطة الإدارية

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 12/2025/BC

Le 22/07/2025 à 11h00, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi Ithi (Bureau de président conseil) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Exploitation des terrains sis au domaine public maritime sur les plages de la commune de Sidi Ithi. Selon le calendrier suivant :

| Nature de parcelle | N° de parcelle | Surface en m² | Prix de l'offre minimale par parcelle en dhs | Cautionnement | Observation | |
|---|----------------|---------------|--|---------------|-------------|--|
| Location des parcelles, des chaïbes et des relais | 01 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| | 02 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| | 03 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| | 14 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| | 17 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| | 28 | 50 | 5 000 | 5 000 | | |
| Création et exploitation de kiosque | 15 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 16 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 18 | 35 | 4 200 | 4 200 | | |
| | 19 | 35 | 4 200 | 4 200 | | |
| | 26 | 35 | 4 200 | 4 200 | | |
| Exploitation du parking | 27 | 35 | 4 200 | 4 200 | | |
| | 20 | 900 | 25 000 | 25 000 | | |
| | 24 | 900 | 15 000 | 15 000 | | |
| Blocs sanitaires | 25 | 412 | 10 000 | 10 000 | | |
| | 21 | 10 | 1 000 | 1 000 | | |
| Espaces de jeux | 22 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 29 | 200 | 20 000 | 20 000 | | |
| | 30 | 200 | 20 000 | 20 000 | | |
| | 31 | 200 | 20 000 | 20 000 | | |
| | Café | 4 | 200 | 20 000 | 20 000 | |
| | | 5 | 200 | 20 000 | 20 000 | |
| 6 | | 200 | 20 000 | 20 000 | | |
| 7 | | 100 | 10 000 | 10 000 | | |
| 8 | | 100 | 10 000 | 10 000 | | |
| 9 | | 100 | 10 000 | 10 000 | | |
| 26 | | 100 | 10 000 | 10 000 | | |
| Points de vente | 10 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 11 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 12 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| Espace du surf | 13 | 20 | 2 100 | 2 100 | | |
| | 32 | 200 | 20 000 | 20 000 | | |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabwa 1444 (8 mai 2023) aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

notif et télécharger à partir des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du marché de la Commune de Sidi Ithi.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Commune de Sidi Ithi
Adresse: Rt, Place Hassan II Sidi Ithi
Fax: 0528876138 / Tel: 0528875892-0528876137 / Site web: <http://www.communesidiithi.ma>
/ E-mail: cufef.president@gmail.com

N° 4383/PA

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|---|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| VÉHICULE SPATIAL | CONSEIL- LÈRE | CRACK GRANDE ÉCOLE | STÉRILET ÉPÉE | BERGE ÂGE | SÉLECTI- ON | ELLE POSE PROBLÈME |
| OFFICIER DE LA MARINE | | | | | NOTE GREFFON | |
| | | NON AVENU NOTE | | ROGNON | | |
| AU BORD DES LARMES | PARTIRA CINTRE | | GRECQUE | EN VENTE VENTILE | | FLOTTE |
| | | | RÉCLUSA VIN | | COUP DE BOMBE | |
| RÉPRIME | PORTEUR DE CHARGE | BAC | | | EN PERMISS- ION | |
| | | | À L'ENVERS: CENT MÈTRES CARRÉS | | LÉSINE PRONOM | |
| TRONÇ- ONNER | DE BAS EN HAUT: CLIQUE | ANNONCE UNE SUITE | POSSESSIF | EN GREVE ULTRAV- IOLET | FIN DE PARCOURS | D'UN GRAND SECOURS |
| | | | CONNU RUISSEAU | | ABSCONS BOUCLIE- RS | |
| EMBAR- RAS | PASSÂT POTE | | | | | |
| SODIUM MARCHA- NDISE | | FORME D'ÊTRE | CUIVRE | ADVERBE | FIN DE VERBE | FORME D'AVOIR |
| | | | CRITIQUE | | | |
| BÉCOT | | | | SUITE | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D | E | N | A | T | I | O | N |
| G | R | I | G | R | A | S | A |
| R | O | I | R | O | S | S | |
| E | B | E | N | E | E | U | E |
| N | E | T | L | A | B | C | |
| N | E | E | R | L | A | N | D |
| A | I | R | A | D | R | | |
| S | O | N | G | P | O | C | H |
| A | I | G | R | I | T | U | N |
| U | E | O | S | E | R | M | O |
| U | N | A | S | E | B | U | E |
| A | R | I | D | E | S | T | A |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Muhammad Bouzrab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouffly
Mourad Tabet
Walid Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khalja Sibi (Responsable)
Myriem Rebane
Khalja Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelouacine Yarrach

Secrétariat
Ayesha Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khallid (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sabounou
Khali Berrouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2045 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma
Youssef El Gabs
Mourad El Youssefi
Loubra Baghdadli
Latifa Mourad
Riza Ait Dabran
Sihem Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R 3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.00

Imprimerie
Les Éditions Maghrebines

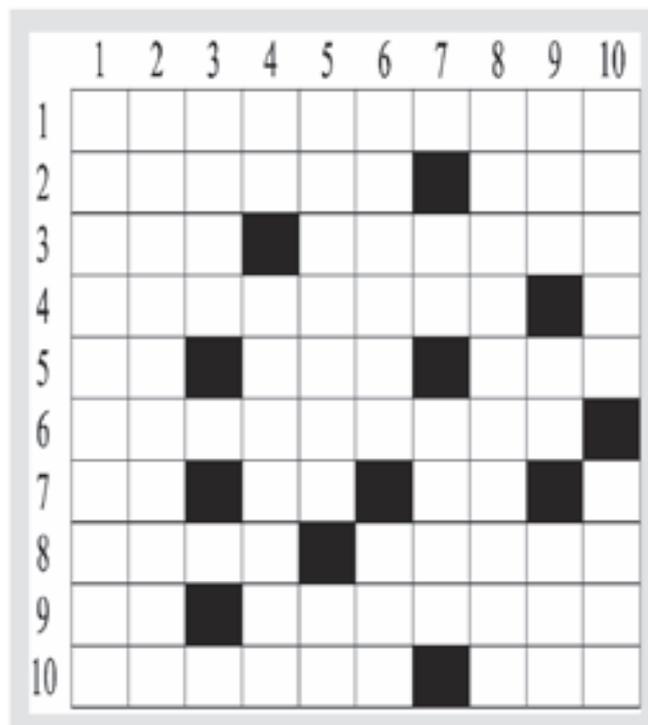
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/14

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.oj.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - Du lit... au lit
- 2 - Légitime - Note
- 3 - Pomme - Intolérable
- 4 - Sans indulgence
- 5 - En ligne - Brème - Sillé
- 6 - Paniqué
- 7 - Possessif - Étain - Tour
- 8 - En rivalisant (A.F...) - Dort sous la tente
- 9 - Vieux do - Elles sortent du bloc
- 10 - Rassemblés - Trime

VERTICALEMENT

- 1 - Lutteur d'arène
- 2 - Aljete
- 3 - Entrer en action
- 4 - Deux font rulements - Mal de roche
- 5 - Victoire de Montgomery (M...) - Rapport
- 6 - Rations lactées - Indicateur
- 7 - Radon - Velette
- 8 - Sont à la même température
- 9 - Du dur de dur! - Voyelles - Pas leche
- 10 - Disciple - Exalte

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 9 | 5 | 3 | | | | | 7 |
| 5 | 8 | 1 | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2 | |
| | 6 | 4 | 7 | 8 | | | | 2 |
| 9 | 7 | | 5 | | 6 | | | 4 |
| 8 | | 6 | | 1 | 9 | 7 | | |
| | 7 | | | | | | 3 | |
| | | | | 6 | 7 | | | 1 |
| 1 | | 2 | 4 | | 9 | 6 | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 8 | | | | | | 9 |
| | 8 | 6 | 4 | | | | | 5 |
| | 1 | | 9 | | 7 | | | |
| | | 5 | 3 | | | | 2 | |
| 3 | 7 | | | | 8 | | | 1 |
| | 6 | | | 1 | 9 | | | |
| | | 8 | 5 | | | 7 | | |
| 7 | | | | 4 | 5 | 1 | | |
| 2 | | | | 3 | | | | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|--|---|---|
| 9 | | | | | | | | 4 |
| | 6 | | | 3 | 8 | | | |
| | 1 | | | | | | | 3 |
| 6 | | | | 9 | 5 | | | 2 |
| 2 | 8 | | 6 | 1 | 4 | | 7 | 3 |
| | 4 | | 7 | 8 | | | | 9 |
| | 3 | | | | | | | 4 |
| | | | 1 | 7 | | | | 5 |
| 7 | | | | | | | | 2 |

Expert

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 6 | | 8 | 1 | | | | | |
| | | 4 | | 9 | | 6 | | | |
| | | | | 5 | | | 7 | | |
| 3 | | | | | | | | | |
| 9 | 2 | | 3 | | 8 | | 6 | | |
| | | | | | | | | 2 | |
| | 9 | | 2 | | | | | | |
| | | 3 | | 7 | | 5 | | | |
| | | | | | 8 | 6 | | 4 | 7 |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 3 | 9 | 1 | 7 | 4 | 8 | 2 | 6 |
| 4 | 7 | 2 | 8 | 6 | 5 | 3 | 9 | 1 |
| 8 | 1 | 6 | 9 | 3 | 2 | 4 | 5 | 7 |
| 9 | 6 | 4 | 2 | 1 | 8 | 7 | 3 | 5 |
| 7 | 5 | 1 | 3 | 4 | 9 | 6 | 8 | 2 |
| 3 | 2 | 8 | 7 | 5 | 6 | 1 | 4 | 9 |
| 1 | 9 | 7 | 5 | 8 | 3 | 2 | 6 | 4 |
| 2 | 4 | 3 | 6 | 9 | 7 | 5 | 1 | 8 |
| 6 | 8 | 5 | 4 | 2 | 1 | 9 | 7 | 3 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 2 | 9 | 5 | 8 | 7 | 6 | 1 | 3 |
| 6 | 5 | 1 | 3 | 4 | 9 | 2 | 8 | 7 |
| 3 | 8 | 7 | 1 | 2 | 6 | 4 | 5 | 9 |
| 8 | 7 | 5 | 4 | 3 | 1 | 9 | 2 | 6 |
| 1 | 4 | 2 | 6 | 9 | 8 | 3 | 7 | 5 |
| 9 | 3 | 6 | 2 | 7 | 5 | 8 | 4 | 1 |
| 7 | 6 | 8 | 9 | 1 | 4 | 5 | 3 | 2 |
| 5 | 1 | 3 | 8 | 6 | 2 | 7 | 9 | 4 |
| 2 | 9 | 4 | 7 | 5 | 3 | 1 | 6 | 8 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 4 | 3 | 9 | 7 | 2 | 8 | 6 | 1 |
| 6 | 2 | 1 | 3 | 8 | 4 | 7 | 5 | 9 |
| 7 | 8 | 9 | 6 | 1 | 5 | 3 | 2 | 4 |
| 3 | 1 | 7 | 5 | 6 | 9 | 4 | 8 | 2 |
| 2 | 6 | 5 | 8 | 4 | 3 | 1 | 9 | 7 |
| 4 | 9 | 8 | 1 | 2 | 7 | 5 | 3 | 6 |
| 9 | 7 | 4 | 2 | 5 | 8 | 6 | 1 | 3 |
| 8 | 3 | 6 | 4 | 9 | 1 | 2 | 7 | 5 |
| 1 | 5 | 2 | 7 | 3 | 6 | 9 | 4 | 8 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 5 | 2 | 6 | 1 | 7 | 3 | 4 | 9 |
| 1 | 4 | 6 | 8 | 3 | 9 | 5 | 2 | 7 |
| 7 | 3 | 9 | 2 | 5 | 4 | 1 | 8 | 6 |
| 3 | 9 | 8 | 7 | 2 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| 5 | 1 | 7 | 3 | 4 | 6 | 2 | 9 | 8 |
| 2 | 6 | 4 | 9 | 8 | 5 | 7 | 1 | 3 |
| 6 | 8 | 3 | 4 | 7 | 2 | 9 | 5 | 1 |
| 9 | 2 | 1 | 5 | 6 | 3 | 8 | 7 | 4 |
| 4 | 7 | 5 | 1 | 9 | 8 | 6 | 3 | 2 |

Economie

Abdellatif Jouahri
pour une coopération
internationale renforcée

Le Wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri, a appelé, jeudi à Rabat, à une coopération internationale renforcée pour développer davantage la finance islamique. "Les défis auxquels fait face la finance islamique appellent à une coopération internationale renforcée, dans le respect des standards mondiaux mais aussi des spécificités de chaque pays", a indiqué M. Jouahri, lors du 23^e Forum sur la stabilité financière islamique.

Il s'agit de quatre défis principaux, à savoir la conformité charaïque, la gestion de la liquidité, le financement durable et les risques liés à la digitalisation, a-t-il précisé.

Selon M. Jouahri, la finance islamique occupe désormais une place de plus en plus intégrée au sein du système financier international, notant que l'approche fondée sur les principes (principle-based) permet aux régulateurs d'adapter les normes aux spécificités de chaque pays. "C'est ce qu'a fait le Maroc, en mettant en place un système centralisé de fatwas avec l'appui du Conseil supérieur des oulémas, garantissant la conformité des produits aux principes de la charia et renforçant la confiance du public", a-t-il soutenu.

Et de relever qu'au Maroc, la finance participative représente aujourd'hui 2% des actifs bancaires, rappelant que depuis 2015, Bank Al-Maghrib a œuvré, avec les parties prenantes, à l'élaboration d'un cadre réglementaire, institutionnel et fiscal propice à son développement. "Cet effort collectif a permis de mettre en place une architecture claire, pilotée par une feuille de route cohérente, grâce à l'implication active du Conseil supérieur des oulémas", a-t-il ajouté. Ainsi, il a saisi l'occasion pour saluer la contribution du de l'IFSB, qui a joué un rôle déterminant dans la normalisation, la coopération et le dialogue entre autorités de régulation.

"Les réalisations accomplies depuis sa création en 2003 sont remarquables. La réforme actuelle de son cadre de gouvernance vise à adapter ses missions aux nouveaux enjeux, renforcer les capacités des institutions membres et leur offrir un soutien technique continu", a-t-il affirmé, soulignant que Bank Al-Maghrib a bénéficié de cet accompagnement au fil des années.

Et de conclure que ce forum est une occasion précieuse pour anticiper les défis à venir, partager des expériences concrètes et explorer les moyens de renforcer la résilience de notre secteur.

Les assemblées annuelles et les événements parallèles de l'IFSB ont réuni, du 1er au 3 juillet 2025, des banques centrales, des autorités de régulation et de supervision, ainsi que des acteurs du secteur issus des membres internationaux de l'IFSB.

Forum sur la Stabilité Financière Islamique

Appel à engager des réformes structurelles ciblées



Les participants au 23^e Forum sur la Stabilité Financière Islamique ont appelé, jeudi à Rabat, à la nécessité d'engager des réformes structurelles ciblées afin de renforcer la résilience et la stabilité à long terme du système financier islamique.

Les participants à ce forum, organisé en marge des Assemblées Annuelles 2025 du Conseil des services financiers islamiques (IFSB), sous le thème "Surmonter les difficultés : remédier aux vulnérabilités structurelles et renforcer la résilience face aux chocs futurs", ont également mis l'accent sur la nécessité du développement des marchés des sukuk en monnaie locale, plus profonds et plus liquides, l'élargissement de la base d'investisseurs, ainsi que la résolution des lacunes juridiques, réglementaires et en termes d'infrastructures de marché, afin de soutenir la croissance des secteurs de l'assurance et des fonds islamiques.

Les échanges ont mis en évidence une convergence croissante sur l'importance de développer les segments non bancaires, afin de renforcer la

résilience globale du système financier islamique, y compris sa composante bancaire.

Face à la croissance des incertitudes mondiales, les panélistes ont également souligné la nécessité d'adopter des approches prudentielles prospectives permettant d'identifier rapidement les vulnérabilités et de renforcer la capacité de surveillance, en particulier dans les juridictions connaissant une expansion rapide du secteur financier islamique.

Les participants au Forum ont également rappelé le rôle essentiel des autorités nationales dans le développement des marchés et la mise en œuvre effective des normes de l'IFSB, tout en insistant sur l'importance d'une coordination transfrontalière accrue, afin de garantir que le système financier islamique demeure stable, inclusif et résilient face aux chocs futurs.

Les discussions ont également porté sur le Plan stratégique de l'IFSB pour la période 2025-2027, notamment l'élaboration et la mise à jour de normes reconnues sur le plan international, avec une

attention renouvelée pour les secteurs financiers non bancaires, la mise en place de cadres relatifs aux filets de sécurité financière, à l'inclusion financière et aux risques financiers liés au climat, l'adoption d'une approche prospective de suivi de la stabilité financière et l'identification des risques émergents ainsi que le programme d'assistance technique élargi visant à soutenir une mise en œuvre cohérente des normes.

Les délibérations ont, en outre, souligné l'importance d'une action coordonnée pour avancer dans la réalisation de l'agenda réglementaire et consolider les fondements d'un système financier islamique résilient, afin de libérer tout son potentiel en tant que composante mondiale reconnue de l'architecture financière internationale.

A cette occasion, l'Assemblée a validé l'adoption de la norme IFSB-31, portant sur les principes directeurs pour une supervision efficace de la gouvernance conforme à la Charia, répondant ainsi à un besoin croissant d'harmonisation des pratiques de su-

perision.

Les assemblées annuelles et les événements parallèles de l'IFSB ont réuni, du 1er au 3 juillet 2025, plus de 130 membres de l'IFSB dont des représentants de haut niveau des banques centrales ainsi que des autorités de régulation et de surveillance et des institutions multilatérales de l'ensemble du secteur financier.

Organisées avec le soutien de Bank Al-Maghrib, ces réunions comprenaient notamment la 46^e réunion du Conseil de l'IFSB, la 23^e Assemblée générale et le 23^e Forum sur la Stabilité Financière.

Créé en 2003 et basé à Kuala Lumpur, l'IFSB est une organisation internationale dédiée à la promotion de la solidarité et de la stabilité du secteur financier islamique.

Le Conseil collabore étroitement avec d'autres organisations internationales et autorités de régulation afin d'aligner ses efforts sur les normes mondiales, dans le but de favoriser la croissance et le développement durables de la finance islamique à l'échelle internationale.

L'industrie en mai 2025

Augmentation de la production et des ventes

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie de Bank Al-Maghrib (BAM) fait ressortir une hausse de la production et des ventes au titre du mois de mai 2025, avec un taux d'utilisation des capacités de production (TUC) de 78%.

Ainsi, la production et les ventes auraient enregistré une hausse dans l'ensemble des branches à l'exception du "textile et cuir" où elles auraient baissé, fait savoir BAM.

Par destination, les ventes auraient augmenté

aussi bien sur le marché local qu'étranger.

De même, les commandes auraient enregistré un accroissement, recouvrant une progression dans l'"agroalimentaire" et dans la "mécanique et métallurgie", une stagnation dans la "chimie et parachimie" et une baisse dans le "textile et cuir".

S'agissant des carnets de commandes, ils se seraient situés à un niveau inférieur à la normale, dans le "textile et cuir" et dans la "chimie et parachimie", normal dans l'"agroalimentaire" et supérieur

à la normale dans la "mécanique et métallurgie".

Pour les trois prochains mois, les industriels anticipent une hausse de la production et des ventes dans toutes les branches à l'exception du "textile et cuir" où ils s'attendent à une stagnation et de la "chimie et parachimie" où ils prévoient une baisse des ventes.

Toutefois, près d'une entreprise sur cinq exprime globalement des incertitudes quant à l'évolution future de la production.

Un sommet à Al Akhawayn pour rapprocher universités, entreprises et secteur public autour de l'entrepreneuriat en Afrique

L'Université Al Akhawayn à Ifrane (AUI) a organisé les 27 et 28 juin l'"Entrepreneurial Leadership Summit" (Sommet du Leadership Entrepreneurial), un événement consacré à penser l'avenir de l'entrepreneuriat en Afrique.

Organisé en partenariat avec le Réseau Africain d'Ingénierie et de Technologie (AFRETEC), piloté par Carnegie Mellon University Africa, le sommet a accueilli une série de panels de haut niveau animés par 19 experts nationaux et internationaux issus du monde académique, de l'entreprise et du secteur public, indique un communiqué de l'Université.

Cet événement s'est assis-

gné pour objectif d'identifier des pistes concrètes pour permettre aux acteurs clés du monde de l'entreprise de mieux soutenir le développement de l'entrepreneuriat en Afrique, poursuit le communiqué.

Ce sommet s'inscrit dans l'engagement global de l'Université Al Akhawayn en tant que membre du réseau panafricain AFRETEC, piloté par l'université Carnegie Mellon Africa, ajoute la même source, notant que depuis son intégration au réseau en 2024, l'AUI contribue activement à faire progresser la transformation numérique du continent, comme le souligne l'organisation de cet événement qui met en avant l'en-

trepreneuriat en tant que moteur de cette transformation.

Le sommet s'est ouvert par un état des lieux des opportunités, des obstacles et des dynamiques de marché qui façonnent le quotidien des entrepreneurs africains, avant d'enchaîner sur un panel traitant de la culture du risque, en explorant les facteurs culturels, institutionnels, économiques et politiques qui influencent la prise de risque chez les entrepreneurs africains, notent les organisateurs.

Un troisième panel a réuni les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, avec la participation d'institutions publiques, d'incubateurs et d'investisseurs, en vue de

mettre en lumière les conditions d'une collaboration efficace entre les piliers de l'écosystème entrepreneurial.

Le rôle des universités dans l'entrepreneuriat a également été au cœur des discussions, notamment en soulignant le rôle des universités dans le développement de l'esprit entrepreneurial, la création de startups et l'accompagnement de projets étudiants.

Un dernier panel a permis de présenter des regards croisés sur le leadership entrepreneurial, ainsi que de lancer une réflexion sur les apprentissages et perspectives partagés durant le sommet.

A travers ces discussions de haut niveau, l'Entre-

neurial Leadership Summit 2025 a pour objectif de renforcer les passerelles entre formation, innovation et politique publique pour faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs en Afrique.

A noter que le réseau AFRETEC est une alliance panafricaine d'universités tournées vers la technologie, qui unissent leurs forces pour accompagner la transformation numérique du continent. Il est piloté par l'université Carnegie Mellon Africa, une institution d'excellence reconnue pour son approche collaborative en matière de recherche et de formation.

Ouarzazate à l'honneur dans la prochaine édition de "Essentials of Modern Marketing-Morocco"

La marque "VisitOuarzazate" sera mise en avant dans la prochaine édition du prestigieux ouvrage "Essentials of Modern Marketing - Morocco" Edition 2025, réalisé en partenariat avec Kotler Impact Inc.

Cette mise en lumière illustre l'essor remarquable de la marque territoriale qui fait de Ouarzazate, ville solaire et authentique, un symbole de patrimoine, de lumière et de créativité, indique le Conseil Provincial du Tourisme (CPT) de Ouarzazate dans un communiqué.

"Portée par une vision ambitieuse et enracinée dans la culture marocaine, VisitOuarzazate incarne une approche innovante du place marketing, capable de faire rayonner à l'échelle mondiale des récits locaux empreints d'histoire et de

richesse culturelle", note la même source.

"VisitOuarzazate est bien plus qu'une destination : c'est une histoire de patrimoine, de lumière, de culture et d'inspiration sans limites. C'est un voyage qui relie les cœurs, les cultures et les horizons, de Ouarzazate au monde", explique la présidente du CPT de Ouarzazate, Imane Sabir, citée dans le communiqué.

Elle a par ailleurs souligné que la destination s'apprête à franchir une nouvelle étape dans son développement touristique, marquée par la réouverture prochaine de plusieurs établissements hôteliers rénovés, fruit d'une synergie entre acteurs publics et privés, en cohérence avec les orientations ambitieuses du ministère du Tou-

risme et l'implication active des autorités locales.

Mme Sabir a mis en exergue le rôle structurant des programmes nationaux tels que "Cap Hospitality" et "Go Syaha", qui soutiennent les investissements dans les infrastructures touristiques.

Elle a également rappelé l'importance du plan "Rising Ouarzazate", lancé récemment par l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT), qui vise à repositionner Ouarzazate comme une destination singulière, à la croisée du désert, du patrimoine cinématographique et de l'immersion culturelle.

La présidente du CPT a plaidé en faveur du renforcement de la connectivité aérienne de la ville, afin de mieux la relier aux grandes capitales européennes

et aux axes nationaux, condition essentielle à la réalisation des ambitions touristiques du territoire.

"The Essentials of Modern Marketing" offre aux entreprises de la région une opportunité sans précédent de mettre en avant leurs succès sur les marchés locaux et internationaux.

L'ouvrage s'adresse à un vaste public, allant des professionnels de diverses industries aux étudiants issus de domaines variés tels que la médecine, l'ingénierie, les sciences sociales, le droit et les études commerciales, du niveau Master au PhD.

D'environ 400 à 600 pages, l'ouvrage est largement adopté en tant que ressource incontournable dans les universités et les milieux professionnels à travers le monde.

Fresques d'Assilah

Quand la créativité des artistes redonne vie aux murs de la médina

Depuis plus d'un demi-siècle, les remparts de l'ancienne médina d'Assilah se métamorphosent, chaque été, en une galerie à ciel ouvert, où l'art s'impose en témoin de l'éternité, fusionnant la créativité humaine avec la robustesse des murs de cette paisible cité atlantique.

A l'occasion de la session estivale du 46^e Moussem Culturel international d'Assilah, organisée sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, du 29 juin au 6 juillet, seize artistes venus d'horizons divers se retrouvent pour réinventer les murs blancs de la médina. À coups de pinceaux et d'éclats de couleurs, ils offrent à la ville une mosaïque de fresques, joyeuses et profondes, où l'expression artistique transcende les frontières.

Dans une déclaration à la MAP, le secrétaire général de la Fondation du Forum d'Assilah, Hatim Bettioui, souligne que cette édition perpétue une tradition artistique unique, amorcée en 1978 et jamais interrompue depuis.

Ces fresques murales constituent, selon lui, le socle fondateur du Moussem d'Assilah, qui s'est par la suite enrichi de conférences, colloques et débats sur des thématiques artistiques, politiques et diplomatiques, a-t-il expliqué.

Pour M. Bettioui, ces fresques visent à créer un environnement vi-

suel harmonieux et inspirant, aussi bien pour les enfants que pour les habitants et visiteurs, rappelant également que la saison accorde une place particulière aux plus jeunes, qui participent eux aussi à la création de fresques, un engagement constant en faveur de l'éveil artistique dès le plus jeune âge. Beaucoup d'anciens participants sont aujourd'hui devenus journalistes, plasticiens, comédiens ou acteurs.

Ce qui confère toute leur singularité aux fresques d'Assilah, c'est la diversité des techniques, des inspirations, mais aussi la totale liberté laissée aux artistes. Chaque mur devient ainsi une œuvre vivante, vibrante, qui interpelle le regard et l'imaginaire du passant.

Abdelkader Melehi, artiste plasticien et coordinateur des fresques pour cette édition, se réjouit de la participation de seize artistes venus du Maroc, de Syrie, de France, de Roumanie et de Lituanie.

Chaque artiste travaille selon son propre thème, avec la technique de son choix, a-t-il fait savoir, soulignant que cette liberté donne naissance à une incroyable diversité qui transforme Assilah en véritable musée à ciel ouvert.

Parmi les participantes, Lamia Belloul, artiste casablancaise, revient à Assilah pour la seconde fois, après une première expérience en



2021. Elle y explore à nouveau le thème de l'environnement, mêlant les couleurs avec soin pour exprimer sa vision d'un monde plus harmonieux.

Pour elle, cette fresque est bien plus qu'un tableau sur un mur, il s'agit plutôt d'une fenêtre ouverte sur la nature, un appel à la conscience écologique par l'art.

Pour sa part, l'artiste calligraphe Khaled Saa'i, fidèle de la manifestation à laquelle il a participé à plus de dix reprises, s'attache à traiter à chaque fois un thème différent, toujours en lien avec le Maroc. Il a ainsi récemment abordé le séisme d'Al Haouz, et cette année, il met en lumière l'engagement environnemental et le développement durable du

Royaume.

Dans ses fresques, la calligraphie arabe joue un rôle central. Artiste à la sensibilité quasi soufie, Saa'i transcende la lettre pour l'ériger en symbole visuel, détaché de son sens premier, et en faire un motif d'une richesse esthétique rare.

Si les fresques murales restent le cœur battant du Moussem d'Assilah, elles ne sont qu'un point de départ. Fidèle à son esprit fondateur, le Moussem Culturel international d'Assilah cherche aujourd'hui à renouer avec cette source artistique originelle, tout en poursuivant son ambition d'être un carrefour d'idées, d'échanges et de dialogues entre créateurs et penseurs venus du monde entier.

Ouverture en fanfare de la 18^{ème} édition du festival Jazzablanca

La 18^{ème} édition du festival Jazzablanca s'est ouverte jeudi soir à Casablanca dans une ambiance électrique, où un public de toutes géné-

rations est venu en nombre savourer une soirée d'exception placée sous le signe du métissage musical.

Porté par une scénographie soignée et

une atmosphère conviviale, le coup d'envoi de cette édition a tenu ses promesses.

Sur la Scène 21, le collectif cubain El Comité a donné le ton dès les premières notes avec une performance remarquable, mêlant virtuosité technique et improvisation inspirée.

Leur jazz afro-cubain, chargé de groove et de chaleur, a embarqué le public dans un voyage musical exaltant, culminant avec un freestyle envoûtant aux côtés d'un Maâlem gnaoui, une fusion vibrante saluée chaleureusement par le public. Un peu plus tard, sur la scène Casa Anfa, la chanteuse Hindi Zahra a séduit les festivaliers dans une ambiance feutrée, livrant un concert poétique et sensible.

Elle a interprété avec intensité ses titres emblématiques, notamment "Imik Si Mik", "Beautiful Tango" (accompagné d'un couple de danseurs de Tango) et "Oursoul", tout en offrant un avant-goût exclusif de son prochain album attendu en 2026.

La soirée s'est achevée en beauté avec

Seal, légende internationale de la soul et de la pop, qui a captivé le public avec un répertoire riche en titres emblématiques.

A travers ses interprétations, Seal a su créer une connexion intime avec le public, rendant chaque morceau chargé de sens et d'émotion.

Après une 17^{ème} édition réussie, le festival Jazzablanca, dont les activités se poursuivent jusqu'au 12 juillet courant, maintient son engagement à offrir au public une expérience immersive, qui constitue une caractéristique essentielle de son identité.

A Anfa Park, les espaces ont été aménagés pour assurer un maximum de confort : deux scènes, zones de restauration, espaces de détente et une ambiance conviviale qui font du festival un lieu vivant de rencontres.

Par ailleurs, la scène "Nouveau Souffle" dans le Parc de la Ligue Arabe à Casablanca accueillera, jusqu'au 12 juillet, quatre concerts gratuits assurés par : le groupe Daraa Tribes, Mehdi Qamoum, Anas Chlih Quintet et Soukaina Fahsi.



Omar Gammaoui, l'art de magnifier la matière

Détourner, transformer, réinventer... telle est la devise du plasticien marocain résidant au Canada Omar Gammaoui qui, depuis plus de trois décennies, sublime le recyclage dans son art. Aujourd'hui encore, ce créateur engagé façonne des œuvres à partir de déchets, de rebuts, de fragments, pour faire naître du beau, du sens, de l'impact. Son art interpelle, éveille et inspire. Il nous invite à voir le potentiel caché dans ce que l'on croyait inutile. Résultat : «Récuper-Action», un nouveau mouvement artistique co-responsable qu'il a fondé lui-même et en a fait l'objet de sa dernière exposition.

Plastique, bois, tissu, carton, métal, cuir... ces collectes incarnent parfois moins une pensée écologique qu'un désir d'accumulation. Certains artistes en font des constructions, d'autres, comme Omar Gammaoui, vont jusqu'à magnifier l'objet! Pour lui chaque ressource a du potentiel jusqu'à se transformer pour devenir une création originale. C'est ce que l'on retient aussi de sa dernière exposition «Récuper-Action» qui a eu lieu du 1er avril au 1er juin 2025, à la Maison du Développement durable à Montréal ou encore celle qui a eu lieu en Italie en mai dernier à Strona dans le cadre de la deuxième édition de Stronarte. Dans cette même optique, Omar a exposé ses œuvres à la salle LANUZA de Saragosse en juin dernier, suite à une invitation de l'Association culturelle Taller de DISEÑO GRÁFICO (Atelier de design graphique).

Aujourd'hui, sa démarche artistique ne cesse de grandir et s'inscrit pleinement dans les enjeux contemporains : économie circulaire, design durable, préservation des ressources. C'est dire que donner une seconde vie aux objets, c'est aussi changer notre regard sur les déchets — les voir non plus comme une fin, mais comme un point de départ. « Mes objets, entièrement recyclés, sont

un hommage à mes ancêtres et à notre planète terre. Mes couleurs représentent la diversité de la race humaine. Le cuir donne à mes objets un côté sensuel que représente selon moi l'être humain. Le métal fait signe au grand pas que l'humanité a fait en découvrant les métaux. Le bois représente la générosité et la richesse de notre planète terre et le plastique, dans mes objets, représente



l'abus de l'être humain et le manque de respect envers notre environnement», explique à ce propos Omar Gammaoui.

Cette expérience éclectique, le plasticien marocain, résidant et travaillant à Montréal, l'a partagée à travers des expositions, des salons et rencontres d'art, ainsi que des ateliers et workshops dans les quatre coins du monde. Pourtant, malgré sa renommée internationale croissante et son succès grandissant, Omar reste humble et continue de travailler sur des projets innovants et auda-

cieux. Son engagement à la fois artistique et environnemental qui se reflète dans chacune de ses œuvres, ont fait de lui une figure incontournable de la scène artistique contemporaine.

Techniquement, Omar manipule les divers ingrédients : le bois, le cuir, le papier, le métal, les bouteilles... pour ainsi inscrire ses travaux dans un processus de combinaison,

de mélange pour créer des œuvres uniques à plus d'un titre. L'expression juste de son sentiment devant le sujet compte à présent bien plus que le sujet lui-même. S'élever, transcender, éclairer, sublimer, voici les raisons de créer pour notre plasticien. Son art prend sa source dans son âme. C'est par la compréhension de cette vision de l'artiste que le niveau spirituel du contemplateur s'élève. Sa sensibilité aiguë à l'atmosphère, la sûreté de la composition, le contrôle exceptionnel dans son univers sont tout sim-

plement magnifiques. Ses œuvres se prononcent comme des poèmes visuels aux dimensions lyriques en constante expansion au point, parfois, de tutoyer l'art du recyclage.

Dans ce processus de création, Omar Gammaoui mélange habilement différentes techniques et influences. Les jeux de lumières qu'il intègre dans ses œuvres apportent une dimension dynamique et immersive qui captive le regard du spectateur. Les transparences subtilement exploitées dans ses créations ajoutent une profondeur et une légèreté qui rendent ses œuvres véritablement poignantes.

En effet, son travail est une invitation à voir la beauté dans ce que l'on considère comme des déchets mais également un puissant symbole de sensibilisation. «En recyclant je veux sensibiliser les gens à ce problème, en sachant qu'un morceau de plastique jeté dans la nature restera des centaines d'années avant de se dégrader, ce qui nuit à notre environnement», indique-t-il.

Ses œuvres défilent ainsi sous nos yeux, des formats différents qui forment un tout cohérent et qui définissent bien le caractère et le style de l'artiste. Comme tant d'autres artistes à travers le monde, Omar Gammaoui a cette envie d'accomplir son destin jusqu'au bout. Il cultive son jardin des merveilles avec la même frénésie. Il nous fait ainsi voyager à travers ses œuvres presque sans mot dire, pour nous faire découvrir le monde tel qu'il le ressent, goûte, pense, voit et perçoit.

Ayoub Akil

Ca tourne !

La Côte d'Ivoire se rêve en capitale du 7^{ème} art

A une centaine de kilomètres au nord d'Abidjan, près du village de Rubino, au milieu d'une végétation luxuriante, des techniciens s'activent pour le tournage du long-métrage «Le Testament», comédie coproduite par la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Sénégal.

Ce jour-là, l'action se déroule sous un grand arbre au pied duquel les notables d'un village se rassemblent pour échanger après la mort d'un riche planteur de cacao de la région. Dans ce film, ses enfants, de retour dans leur village natal, vont se disputer l'héritage du patriarcat.

Abritant de plus en plus de productions locales, panafricaines et internationales, comme la dernière comédie de Jean-Pascal Zadi à l'affiche en France, la Côte d'Ivoire tente de s'imposer comme une terre de tournage en Afrique, à l'ombre de la florissante industrie du Nollywood nigérian.

Selon le ministère de la Culture ivoirien, le pays a accueilli une trentaine de tournages de films et séries en 2024. Cette année, 39 autres projets ont déjà obtenu une autorisation.

Entre deux prises, la chargée de production du film «Le Testament», Shaidate Coulibaly, 31 ans, se réjouit.

«C'est un secteur vraiment en train de se développer localement», constate-t-elle au

près de l'AFP. «La nouvelle génération veut raconter son quotidien, des histoires qui la représentent», et «compte de plus en plus de techniciens, de cinéastes passionnés».

«On a des gens capables d'assurer toute une production sans avoir la nécessité d'aller chercher ailleurs», appuie le réalisateur burkinabè du film, Adama Rouamba, qui a vu le secteur se structurer en Côte d'Ivoire ces dernières années.

Si son film a pu bénéficier de subventions publiques, «les investisseurs privés restent frileux», poursuit Shaidate Coulibaly, qui a dû «se battre» pour financer son film.

«La crédibilité du cinéma ivoirien se construit petit à petit», juge-t-elle.

Le réalisateur franco-ivoirien Philippe Lacôte a fait d'Abidjan le décor de ses films depuis ses débuts en 2002. Il vient d'achever le tournage de sa nouvelle série musicale, «Clash», entre Abidjan et Kinshasa, mettant en scène la rivalité de deux stars du coup-décalé, un genre musical qui a fait la réputation de la scène ivoirienne. La série a été réalisée par une équipe exclusivement locale.

«Ça n'aurait pas été possible il y a quelques années», observe le cinéaste, qui regrette cependant le manque de formation.

Le gouvernement «réfléchit à créer des filières dans les écoles» existantes, assure

Amadou Coulibaly, ministre ivoirien de la Communication, et «il y a une ambition de former localement tous les intervenants du secteur cinématographique».

Pour la Côte d'Ivoire, qui accueillait fin juin le 3e Salon international du contenu audiovisuel (SICA), l'enjeu est économique, mais aussi culturel.

Il est question de se réapproprier les présentations africaines dans l'audiovisuel, longtemps accaparées par des productions occidentales.

Pour l'acteur et réalisateur français d'origine ivoirienne Jean-Pascal Zadi, venu présenter son dernier film, «Le grand déplacement», tourné à Abidjan, le cinéma est un outil d'influence et de rayonnement politique.

«C'est important pour moi de participer au développement de l'industrie culturelle africaine. On a besoin de produire nos propres récits et des contenus de qualité», dit-il. Son prochain long-métrage, un film d'action, sera également tourné en Côte d'Ivoire.

Sur place, le nombre de productions ivoiriennes explose. A l'Office national ivoirien du cinéma, Adama Konkobo parle d'«année exceptionnelle» pour 2024 et calcule qu'une vingtaine de films ivoiriens ont été projetés l'an dernier.

Le cinéma local est encore loin de faire

jeu égal avec les productions étrangères, américaines par exemple, avec 6% des entrées en salle l'an dernier contre 80% de billets vendus pour des films produits ou coproduits aux États-Unis.

«Ce qui manque au développement du cinéma local, c'est une vision claire des autorités», estime Philippe Lacôte, regrettant que le gouvernement mise sur l'acquisition de tournages étrangers sans financer les productions ivoiriennes.

«Ça crée des emplois», reconnaît-il, «mais ça ne développe pas le cinéma national».

«La volonté politique existe», répond Amadou Coulibaly qui met en avant un «mécanisme de subvention» bientôt en place à destination des jeunes talents ivoiriens.

Autre obstacle au développement du cinéma local: le pays ne compte que 15 salles, presque toutes concentrées à Abidjan, les films trouvant leur audience à la télévision et en streaming.

Un projet d'ouverture d'une salle à Bouaké (centre) et l'arrivée des cinémas Pathé à Abidjan en 2024 témoignent toutefois d'une nouvelle dynamique qui pourrait s'accélérer.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE MEOUJONA
COMMUNE
DE TIT MELLIL
 division d'urbanisme ,
 affaires techniques et
 marchés publics
SERVICE TECHNIQUE
ETUDE et MARCHÉS
PUBLICS.
BUREAU DES
MARCHÉS PUBLICS
 Avis d'appel d'offres
 ouvert national sur offres
 de prix N° 10/2024
RESERVE A LA TRÈS
PETITE, PETITE
ET MOYENNE
ENTREPRISE,
COOPÉRATIVES
OU UNION DES
COOPÉRATIVES &
AUTO ENTREPRENEUR
 Le 01/08/2025 à 11H00, il
 sera procédé, dans la salle
 de réunions sise à la commu-
 ne de Tit Mellil à l'ou-
 verture des plis relatifs à
 l'appel d'offres ouvert national,
 sur offres des prix,
 n° 10/2025 pour :

Travaux topographiques
 relatifs à l'étude et recom-
 sement des terrains non
 bâtis au profit de la Com-
 mune De Tit Mellil
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à par-
 tir du portail des marchés
 publics accessible à
 l'adresse: www.marches-publics.gov.ma
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée
 à la somme de : (140
 000,00) CENT QUARANTE
 MILLE DIX HUIT TTC.
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme de
 : (2 800,00) DEUX
 MILLE HUIT CENTS
 Le contenu, la présenta-
 tion ainsi que le dépôt des
 dossiers des concurrents
 doivent être conformes
 aux dispositions des arti-
 cles 30 à 34 du décret N° 2-
 22-431 relatif aux marchés
 publics.
 Les concurrents doivent
 déposer leurs dossiers par
 voie électronique dans le
 portail des marchés pub-
 lic accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article n° : 09 du ré-
 glement de consultation
N° 4384/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 04 /DPDPM/ 2025
Le Jeudi 31 Juillet 2025 à
10 heures 30 mn il sera
procédé, dans les bureaux
de la Direction des Ports
et du Domaine Public Ma-
ritime à Hay Nahda II -
avenue Mohamed Bel
Hassan El Ouazzani BP
5131Tadadout - Rabat, à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert national sur offres de
prix N° 04/DPDPM/2025
pour : l'Acquisition de
matériel informatique au
profit de la Direction des
Ports et du Domaine Pu-

blic Maritime.
 Le dossier d'appel d'offres
 doit être téléchargé à par-
 tir du portail des marchés
 publics accessible à
 l'adresse: www.marches-publics.gov.ma et ce
 conformément à l'arrêté
 du Ministre délégué au-
 près du ministère de l'Eco-
 nomie et des Finances
 chargé du budget n° 1692-
 23 du 4 hja 1444 (23juin
 2023) relatif à la dématé-
 rialisation des procédures,
 des documents et des
 pièces relatives aux mar-
 chés publics et l'article 134
 du Décret n°2-22-431 du
 15 chaabane 1444 (08 mars
 2023), relatif aux marchés
 publics;
 L'estimation des coûts des
 prestations établie par le
 maître d'ouvrage est fixée
 à la somme de Quatre cent
 quarante-quatre mille di-

rhams toutes taxes com-
 prises (444 000,00 DH
 TTC)
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme
 de Huit Mille huit Cent di-
 rhams (8.800,00dh)
 Le contenu, la présenta-
 tion ainsi que le dépôt des
 dossiers des concurrents,
 doivent être conformes
 aux dispositions des arti-
 cles n° 30 à 34 du Décret
 n°2-22-431 du 15 chaabane
 1444 (08 mars 2023), relatif
 aux marchés publics.
 Les concurrents doivent
 déposer leurs dossiers par
 voie électronique dans le
 portail des marchés pub-
 lic accessible à l'adresse
 ([www.marchespublics.gov](http://www.marchespublics.gov.ma)
 v.ma) conformément à
 l'arrêté du Ministre délé-
 gué auprès du ministère
 de l'Economie et des Fi-
 nances chargé du budget

n° 1692-23 du 4 hja 1444
 (23juin 2023) relatif à la
 dématérialisation des pro-
 cédures, des documents et
 des pièces relatives aux
 marchés publics et l'article
 135 du décret suscité.
 Les prospectus doivent
 être déposés physique-
 ment dans le bureau de
 Service des Marchés et
 comptabilité de la Direc-
 tion des Ports et du Do-
 maine Public Maritime,
 sis Hay Nahda II - Rabat,
 au plus tard le jour ouvrable
 précédant la date
 d'ouverture des plis ou
 remis séance tenante au
 président de la commis-
 sion d'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 5 du régle-
 ment de la consultation.
N° 4387/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Enseignement supérieur,
 de la recherche scientifique
 et de l'innovation



المملكة المغربية
 وزارة التعليم العالي والبحث
 العلمي والابتكار

Avis d'appel d'offres ouvert national N°14IUH2C/2025

Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION DE 6 AMPHIS ET 24 SALLES DE TRAVAUX DIRIGES AU SEIN DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA EN LOT UNIQUE.

(Séance publique)

Le 28/07/2025 à 12h00 min, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (siège Casablanca, sis à 19, rue Tarik Boua Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N°14IUH2C/2025, relatif Aux **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENOVATION DE 6 AMPHIS ET 24 SALLES DE TRAVAUX DIRIGES AU SEIN DE LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA EN LOT UNIQUE.**

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics www.marchespublics.gov.ma

| L'estimation du Maître d'ouvrage est : | Le cautionnement provisoire est fixé à : |
|---|--|
| 598.832,00 DHS TTC (Neuf cent quatre-vingt dix huit mille huit cent trente-deux DHS TTC). | 14 000,00 DHS TTC (Quatorze mille DHS TTC) |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Economie et des finances n° 1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pénales.

1- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

| | Secteur | Qualification | Classe |
|----------------|---------|---------------|--------|
| Système Actuel | A | A5 | 5 |

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28-II du décret n° 2-22-431 précité.

La visite de lieu sera le 28/07/2025 à 11h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sik de Casablanca

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 4384/PA



ANEF
 المندوبية الجهوية للتربية والبيئة
 المديرية الوطنية للمياه والغابات والصيد
 المديرية الجهوية للمياه والغابات والصيد
 DIRECTOR REGIONALE DE SOUS MESSA

Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant
 4999

AVIS D'APPEL D'OFFRES DE CHASSE
N°: 07/2025 DPANEF/TR

Le Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant recevra jusqu'au 29 juillet 2025 à Dix (10) heures les offres concernant l'amodiation du droit de chasse touristique dans les lots ci-après cités :

| Nombres de lot | Province ou Préfecture | Commune Territoriale | Dénomination du lot | Superficie approximative (ha) | Type de gibier (*) |
|----------------|------------------------|--------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1 | Taroudant | -Sis Ou Grammat -Sis Wazata | Agelle laevensis | 370 | Gibier Migrateur (Tournoyeur) |

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de la Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant les jours et heures ci-dessus mentionnés.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la chasse et pêche au siège de la Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 DH)

L'appel d'offres est ouvert aux sociétés de chasse touristique dûment constituées, et déclarées conformément aux dispositions réglementant le droit de chasse touristique.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont :

1/ - **Dossier administratif comprenant :**

- Une demande d'amodiation du droit de chasse, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège social de la société ainsi que le nom du lot pour lequel la société présente sa soumission.
- Une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle de l'annexe 1 du CPS.
- Une copie du statut de la société dûment signé et légalisé dont l'objet de la société doit mentionner l'exercice de la chasse touristique.
- La ou les pièces, copies certifiées conformes, justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société.
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le demandeur est en situation fiscale régulière.
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes associées à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
- Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu tel que le montant de ce cautionnement est fixé à l'article 9 ci-après ;
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention manuscrite *«le et accepté»* par le représentant légal du candidat.

2. **Le dossier technique :** porte sur l'acte d'engagement modifié en annexe 2 et qui comporte :

- L'engagement annexe 2 du CPS et qui comporte :
 - L'offre financière précisant le montant (lib) proposé en chiffres et en lettres à titre de redevance annuelle à verser au fonds de la chasse et de la pêche continentale.
 - L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bal à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 33 et 34 du CPS.

N° 4385/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
51/INDH/T/2025

Le 04/08/2025 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour l'électrification 1^{er} catégorie aérienne d'un forage et d'une unité préscolaire à la commune Guisser, Province de Settat

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 500,00 dhs (Cinq cent dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 27.386,64 dh T.T.C. (Vingt sept mille trois cent quatre vingt six dirhams soixante quatre centimes toutes taxes comprises). Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au por-

tail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4390/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE DAR
BOUAZZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES - OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°14 / 2025-
N° 15/2023
(Séance publique)

Le Mardi 29 juillet 2025 à 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis de l'Appel d'Offres Ouvert International sur offres de prix N° 14/2025 du 29 juillet 2025 Pour : Travaux d'aménagement de diverses rues sises à la commune Dar Bouazza - Province De Nouaceur - Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 18.763.162,80 DHS TTC (DIX-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT

SOIXANTE DEUX DIRHAMS QUATRE VINGT CENTIMES TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 300.000,00 DH (Trois cent mille Dirhams).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 4391/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAOURIRT
COMMUNE SIDI ALI
BELKACEM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
12/2025/CSAB

Le Lundi 28/07/2025 à 11 h, il sera procédé, dans le siège de la commune de SIDI ALI Belkacem, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°12/2025/CSAB pour : Renforcement de la route

Communale RNC reliant Foum Louad et lamrija Commune Sidi Ali Belkacem -Province Taourirt REGION DE L'ORIENTAL

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE DIRHAMS TTC (599000,00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE Dirhams (11860,00 dh)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces rela-

tifs aux marchés publics. Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 et 05 du règlement de consultation

N° 4392/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert National sur Offres de prix N°
06/2025/AMEE

Le 28 juillet 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 06/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant « L'organisation de la Journée Nationale de l'Efficacité Énergétique ». Lieu d'exécution : Rabat Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à

partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent trente et un mille neuf cent soixante dirhams toutes taxes comprises (831 960,00 DH TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatorze mille dirhams (14 000,00 DH) ; cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 9-10-11-12 du règlement de consultation.

N° 4393/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
des Palécoles et des Sports

ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SABAT SAÏD KÉNITRA
Direction provinciale de Kénitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 49/DPK/2025
SEANCE PUBLIQUE

Le lundi 28 juillet 2025, à partir de 10h00 de matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de Kénitra, sis à rue Abdelaziz Bouteflika, quartier Mimouna - Kénitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivant :

| N° de l'appel d'offres | Objet | Estimation en DHS TTC | Montant de la caution provisoire |
|------------------------|---|---|--------------------------------------|
| 49/DPK/2025 | Travaux de construction de 27 salles de classe et de leurs blocs sanitaires pour l'enseignement préscolaire dans les établissements primaires relevant des communes de : BHARA OULED AYAD et LALLA MIMOUNA, - Province de Kénitra. En lot unique. | 6 479 853,66 DHS TTC (six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-trois dirhams soixante-six centimes TTC) | 500 000,00 Dhs (Cinq mille dirhams.) |

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 4388/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

Direction Régionale de Santé
Région Lalyoune Sagia Elhamra
Délégation Provinciale TAFRAYA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX - N° : 03/2025/DMSFST

Le 17/07/2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de TAFRAYA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National simplifié ouvert sur offre de prix N° : 03/2025/DMSFST pour : *fourniture des lunettes pour enfants et adultes dans le cadre du programme de réhabilitation destinés aux personnes représentant un handicap visuel prises en charge par la délégation provinciale de la Santé et la Protection Sociale de Tafraaya*

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

| Montant de la caution en lettre en DH | Montant de la caution en chiffre en DH |
|---------------------------------------|--|
| TROIS MILLE CINQ CENT Dirhams | 3500,00 |

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

| Montant de l'estimation en lettre en DH TTC | Montant de l'estimation en chiffre en DH TTC |
|---|--|
| Cent Quatre Vingt Mille dirhams TTC | 180.000,00 dhs |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du Règlement de Consultation.

N° 4389/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 66/2025/BP

Le 18/07/2025 A 10 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat d'équipements et matériels de fêtes au profit de la coopérative benamar à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DEUX mille huit cent dirhams 00 Cts (2.800,00Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quarante Mille dirhams 00Cts TTC (140 000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4394/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 67/2025/BP

Le 18/07/2025 à 10 H 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition du Matériels et Equipements pour salon de coiffure pour femmes au profit de la coopérative YAHYA Lihila9a Amisaiya à Assa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille cinq cent dirhams 00 Cts (2.500,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent vingt cinq Mille dirhams 00Cts TTC (125.000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4395/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 68/2025/BP

Le 18/07/2025 A 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat de matériaux de construction au profit de la coopérative ZAOUIDI à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DEUX mille neuf cent dirhams 00 Cts (2.900,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quarante-cinq Mille dirhams 00Cts TTC (145 000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4396/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 69/2025/BP

Le 18/07/2025 à 11 h 30Min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat d'équipement d'un bivouac touristique au profit de la Coopérative hammou bahnine à Assa.Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille cent quatre vingt dix neuf dirhams 00 Cts (3.199,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante-neuf Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams 89 Cts TTC (159.999,89 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DEUX mille huit cent dirhams 00 Cts (2.800,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quarante Mille dirhams 00Cts TTC (140 000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4397/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 70 /2025/BP

Le 18/07/2025 à 12h00 Min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat du matériel et des fournitures de restaurant au profit de la Coopérative ZOUBAR à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cent dirhams 00 Cts (2.600,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente mille dirhams 00Cts TTC (130.000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4398/PA

Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cent dirhams 00 Cts (2.600,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente mille dirhams 00Cts TTC (130.000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4399/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres
ouvert national simplifié
N° 71 /2025/BP

Le 18/07/2025 à 12h00 Min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Achat du matériel et des fournitures de restaurant au profit de la Coopérative ZOUBAR à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cent dirhams 00 Cts (2.600,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente mille dirhams 00Cts TTC (130.000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation. N° 4400/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun Six Avenue le Plage Quartier Administratif TANTAN, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux suivants :

| « A MAJORATION » | | | | |
|------------------|---|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| N.Ord | OBJET | CAUTION PROVISoire (EN DHS TTC) | ESTIMATIONS TTC EN DHS | DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS |
| 12/10/EXP/2025 | EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU SIÈGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN ET SES ANNEXES RELEVANT ARIF GON | 3 000,00 ENDS MILLE DHS | 172 074,24 Dirhams Cent Soixante Deux Mille Soixante-Quatre Dirhams ; 24 Cts | 26/07/2025 à 09 H 00 |
| 13/10/EXP/2025 | EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ECOLE PRIMAIRES ET ECLES COLLEGIENNES RELIÉES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN/ARIF GON | 25 000,00 VINGT CINQ MILLE DHS | 1 249 047,52 Dirhams En Milion Deux Cent Soixante-Neuf Mille Quarante-Sept Dirhams ; 52 Cts | 26/07/2025 à 10 H 00 |
| 14/10/EXP/2025 | EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ECLES COLLEGIENNES RELIÉES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN/ARIF GON | 12 000,00 DEN DOUZE MILLE DHS | 682 251,04 Dirhams Six Cent Deux Mille Deux Cent Cinquante-Neuf Dirhams ; 04 Cts | 26/07/2025 à 11 H 00 |

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 89 du règlement de consultation.

N° 4399/PA

Avis de constitution
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: STE «MA-FROUCHAT AL FOU-NOUN» SARL AU

Objet:
-Fabrication d'autres meubles: Meubles (Fabricant de)

-Services de déménagement: DÉMÉNAGEMENT

(ENTREPRENEUR DE) Gérance:

- Mr. EYYAHYAOUI MOUNIR marocain, titulaire de la CIN N° RB19315 Demeurant à: DR AIT YOUSSEF LOUTA AIT YOUSSEF OU ALI AL HOCEIMA. Capital: 100.000,00 DH Capital Social

Mr. EYYAHYAOUI MOUNIR 1000 PARTS.

Soit au total mille PARTS 1000 parts

Durée:
La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.

Siège Social: DR AIT YOUSSEF LOUTA AIT YOUSSEF OU ALI AL HOCEIMA

, Al Hoceima.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 03/07/2025 sous le n° 503.

N° 4402/PA

SOCIÉTÉ « KHAL CAR » S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée Au Capital Social de 100.000,00 dhs

□ BD NASIBA BENT KAAB, GR 1, N° 49, SIDI MOUMEN JDID CASABLANCA

La Cession de parts sociales, La Démission des fonctions du gérant unique.

La Nomination d'un

nouveau gérant unique, La Transformation de la forme Juridique et La mise à jour des Statuts

- Au terme des Procès-verbaux de L'AGE de la société « KHAL CAR » S.A.R.L du 02/05/2025 enregistré Le 17/06/2025, les associés de ladite société ont décidé ce qui suit:

- La Cession de (500 Parts) dans la société par:

* Le Cédant: Mr CHE-TOUI ABDELLATIF (500) Parts sociales

* Le Cessionnaire: Mr EL-KHALLAF ABDERRAHIM (500) Parts sociales

- La démission de Mr HAMOUCHE HASSAN de ses fonctions de Gérant Unique dans la société

* KHAL CAR « SARL

- La Nomination de Mr EL-KHALLAF ABDERRAHIM en tant que Gérant Unique de la société

* KHAL CAR « SARL

- La Transformation de La forme Juridique de La Société d'une (S.A.R.L.) en (S.A.R.L.A.U.) (suite à la cession de parts)

- La Modification des articles 1, 6, 8 et 17 des statuts (Article 15 ancien statut)

- La Mise à jour des statuts (suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 03/07/2025 Sous N° 978796 dont RC N° 411.855/Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

N° 4403/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION PROVINCIALE ALHOCEIMA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°: 09/DPJALH/2025 (SEANCE PUBLIQUE)

Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales,

les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur

Le 28/07/2025 à 10 h et 00min, il sera procédé, dans le bureau des marchés publics, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre des prix N° 09/DPJALH/2025 ayant pour objet:

Acquisition, installation et mise en service des climatiseurs pour le compte de la circonscription judiciaire de la cour d'appel d'Al Hoceima. (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 159 480,00 Dhs (Cent cinquante neuf mille quatre cent quatre-vingt Dirhams) toute taxe comprise.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 000,00 Dhs (Trois mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 04 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4404/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDLAT
CERCLE DE ITZER
CAIDAT ZAIDA
COMMUNE DE ZAIDA

AVIS DE REPORT

Le Président du Conseil provincial de la Province d'Asa-Zag porte à la connaissance du public que l'appel d'offre n°: 56/2025/BP, publié au journal Libération n°10549 en date du 03/07/2025 est reporté comme suite:

Il faut bien lire:

• La Date d'ouverture est le 07/07/2025 à 12h 30 min au lieu de: 07/07/2025 à 12h 15 min

N° 4400/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 12/BG/2025

Le 18/07/2025 à 10Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM-SM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix relatif à: TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL (RESIDENCE OFFICIELLE).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 377.043,60 dhs « TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUARANTE-TROIS DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaban 1444 (08 mars

2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 4405/PA

AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION RÉGIONALE DE SOUSS MASSA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N°38/2025 DRANEF-SM
Le 29/07/2025 à 09h30min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 38/2025 DRANEF-SM relatif à l'exécution des travaux de régénération au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Souss Massa sur une superficie totale de 230 ha, répartis en Deux (02) lots:

* Lot n°01: Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 80 ha au périmètre « Taguant Imssouane », Commune territoriale d'Imssouane, Préfecture d'Agadir Ida Outanane .

* Lot n°02: Exécution des

travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre « Parcelle 21 », Commune territoriale de Sidi Abdellah El Bouchouari, Province de Choukka Ait Baha.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit:

-Lot n°01: Un million sept cent soixante-huit mille deux cent deux dirhams. (1 768 212,00 DH) TTC;

-Lot n°02: Trois millions trois cent huit mille quatre cent dirhams (3 308 400,00 dhs) TTC;

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit:

-Lot n°01: Vingt-six mille dirhams (26.000,00 Dhs);

-Lot n°02: Quarante-neuf mille dirhams (49.000,00 Dhs);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4406/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR "OFFRES DES PRIX" N°: 01/2025.

Le 04/08/2025 à 10H 30mn, il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président de la commune de Zaida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix, ayant pour objet:

ACQUISITION D'UN VEHICULE AMENAGE EN AMBULANCE, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ZAIDA

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 5 000,00 DHS (Cinq Mille Dirhams).

• Le coût d'estimation des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de: 336 000,00 DHS (Trois Cent trente-six mille Dirhams) TTC.

♦ Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

♦ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30, 32, 34 et 135 du décret n°: 2-22-431 relatif aux marchés publics.

♦ Les concurrents sont invités à déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

♦ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 4401/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELAMH OUD NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG

AVIS DE REPORT

Le Président du Conseil provincial de la Province d'Asa-Zag porte à la connaissance du public que l'appel d'offre n°: 56/2025/BP, publié au journal Libération n°10549 en date du 03/07/2025 est reporté comme suite:

Il faut bien lire:

• La Date d'ouverture est le 07/07/2025 à 12h 30 min au lieu de: 07/07/2025 à 12h 15 min

N° 4400/PA

N° 4401/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation -
Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de
Marrakech
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
N°13/MR/2025
(Séance publique)

Le 29/07/2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de FAREF M-S, avenue Inane Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte, ayant pour objet : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du lycée qualifiant RAZI à la CT HERBIL relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique. Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma. Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 625 000,00DH (Huit million six cent vingt-cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 4407/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
DIRECTION
PROVINCIALE E DE
L'AGRICULTURE
DE BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
27/2025/DPA/4/
SMOPPPA

Du 05/08/2025
A10Heures
Le 05/08/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix N° 27/2025/DPA/4/SMOPPPA. Du 05/08/2025 à 10Heures-sayant pour objet : Achat et livraison de matériel technique au profit des équipes métiers dans la commune territoriale Tanougha, province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics www.marchespublics.gov.ma. L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent six Mille quatre-vingt Dirhams et 00 centimes (806 080,00 DH TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix Mille Dirhams (10 000,00 dh). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement envoyer leurs plis par voie électronique sur le portail Marocain des marchés publics. Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau d'ordre de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, site au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation dudit appel d'offre.
N° 4408PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
l'Équipement du Transport
et de la Logistique
de Mohammedia
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° 06/2025
Le 28/07/2025 à 10
Heures, il sera procédé
dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

Fourniture des panneaux de signalisation verticale, la fourniture et pose des glissières de sécurité destinées à l'entretien du réseau routier de la DPETL de Mohammedia, Préfecture de Mohammedia. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre vingt cinq mille six cent dirhams TTC (285 600,00 dhs). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille deux cent dirhams (4200,00Dhs), il doit être dématérialisé ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 4409/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION
ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°01/ET/S/2025

Le 28/07/2025 à 10h il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la direction provinciale Aïn Sebba Hay Mohammadi sise à Angle Emile Zola et rue l'Aïne à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert national sur offres de prix concernant : L'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CREATION ET D'AMENAGEMENT DES QUATORZE (14) TERRAINS DE PROXIMITE EN GAZON SYNTHETIQUE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI RELEVANT DE L'AREF CASA-SETTAT EN TROIS (3) LOTS :
LOT N°1 : L'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DE CREATION ET D'AME-

NAGEMENT DE QUATRE (4) TERRAINS DE PROXIMITE EN GAZON SYNTHETIQUE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : LYCEE QUALIFIANT IBNO HANI, ECOLE PRIMAIRE IMAME JA-ZOULLI LYCEE COLLEGIAT LALLA ASMAA ET LYCEE COLLEGIAT JAMAL EDDINE KOFTI DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI RELEVANT DE L'AREF CASA-SETTAT.

LOT N°2 : L'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CREATION ET D'AMENAGEMENT DE CINQ (5) TERRAINS DE PROXIMITE EN GAZON SYNTHETIQUE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ECOLE PRIMAIRE ZINEB ISHAK, ECOLE PRIMAIRE CHAIR HARRAA, ECOLE PRIMAIRE IBNO KHATIB, ECOLE PRIMAIRE IMAM MOSSLIM ET ECOLE PRIMAIRE LALLA YAKOUTE DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI RELEVANT DE L'AREF CASA-SETTAT.

LOT N°3 : L'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CREATION ET D'AMENAGEMENT DE CINQ (5) TERRAINS DE PROXIMITE EN GAZON SYNTHETIQUE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : LYCEE QUALIFIANT OKBA BNO NAFIL LYCEE COLLEGIAT SAKYA HARRAA, LYCEE COLLEGIAT CHABBI, LYCEE COLLEGIAT IBRAHIM RODANI ET LYCEE COLLEGIAT IBNO ROCHD DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI RELEVANT DE L'AREF CASA-SETTAT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma Estimation en Dirhams TTC :
LOT N°1 : 150 000 ,00 DHS (CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS ,00 CTS).
LOT N°2 : 187 500 ,00 DHS (CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS DIRHAMS ,00 CTS).
LOT N°3 : 187 500 ,00 DHS (CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS DIRHAMS ,00 CTS).

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions des articles 135 et 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 6 du règlement de la consultation.
N° 4410/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE
M'DIQ-FNIDAQ
COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE FINANCE
LOCALE
BUREAU DES
MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL
N° :10/2025
(Séances publique)

Le28juillet 2025 à (midi) 12 heures il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Martil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national n°10/2025 pour : - ACHAT DES MOTIFS LUMINEUX A LA COMMUNE DE MARTIL - au profit de la Commune de Martil, adresse : AV. MLY EL HASSAN- MARTIL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés public www.marches-publics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (498 180,00) TTC quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt dirhams.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7 000,00) Sept mille Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32, 34 du décret n°2-22-431 du15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés en format papier, au bureau des marchés publics à la commune de Martil au

plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de consultation.
N° 4411/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE
M'DIQ-FNIDAQ
COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE FINANCE
LOCALE
BUREAU DES
MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES
INTERNATIONAL
N° : 11/2025
(Séances publique)

Le 28 juillet 2025 à 13 heures après-midi il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Martil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres International n°11/2025 pour : - ACHAT ET POSE DES DECORS LUMINEUX A LA VILLE DE MARTIL - au profit de la Commune de Martil, adresse : AV. MLY EL HASSAN- MARTIL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1.494.768,00) TTC un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-huit Dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (20.000,00) vingt mille Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32, 34 du décret n°2-22-431 du15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés en format papier, au bureau des marchés publics à la commune de Martil au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de consultation.

N° 4412/PA



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE N°742025MEFIAC/INF

POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ NEGOCIE AVEC PUBLICITE PREALABLE ET MISE EN CONCURRENCE

A- Objet : la conception du DataLab du Ministère de l'Économie et des Finances à Rabat ainsi que les prestations d'assistance technique, de formation et de transfert de compétence y afférentes.

B- Maître d'ouvrage : Le Ministère de l'Économie et des Finances.

C- Adresse du Maître d'ouvrage pour retirer le dossier :

Le dossier du marché négocié peut être retiré :

- Soit auprès du service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances, Quartier Administratif - Rabat - Chellah, Entrée «D», 2ème étage, Bureau n°234.
- Soit le téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

D- Pièces à fournir par les concurrents :

- 1- Le dossier administratif comprenant :**
 - a- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - Une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
 - S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.
 - b- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du décret n° 2.22.431.
 - c- Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
 - d- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Casse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;
 - e- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;
 - f- L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b), c) et d) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de délivrance de ces documents par les administrations ou les organismes compétents, ils sont remplacés par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que les documents précités ne sont pas produits.

NB : La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- f- Une déclaration sur l'honneur ;**
 - g- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant : (Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 120 000,00 dhs [cent vingt mille dirhams])**
- En cas de groupement, le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes :
1. Au nom collectif du groupement ;
 2. Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
 3. En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux 2 et 3, ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire et définitif ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement.

h- Pour le groupement en plus des pièces mentionnées en a, b, c, d et f (pour chacun des membres du groupement), l'original ou une copie certifiée conforme à l'original de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 150 du décret n° 2.22.431. Cette convention doit indiquer notamment, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et le cas échéant, la répartition des prestations.

I- Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

En plus des pièces mentionnées en f et g, le concurrent doit fournir :

- a) Une copie du texte l'habilitant à exercer les missions en relation avec les prestations objet du présent marché négocié.
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 27 du décret n° 2.22.431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Cette attestation, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé. L'attestation précitée n'est exigée que pour les établissements publics soumis à l'impôt.
- c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale ou tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité

J- Lorsque le concurrent est une coopérative ou une union de coopératives, il doit fournir :

En plus des pièces mentionnées en a, f et g, le concurrent doit fournir :

- a) Une attestation d'immatriculation au registre local des coopératives ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 27 du décret n° 2.22.431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la coopérative ou l'union de coopération est imposée.
- c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopération est en situation régulière envers cet organisme, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2.22.431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité

k- Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, il doit fournir :

En plus des pièces mentionnées en f et g, le concurrent doit fournir :

- a) Une attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original délivré depuis moins d'un an ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du décret n° 2.22.431 précité. Cette attestation, doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé.

La date de production, ces pièces sert de base pour l'appréciation de leur validité.

2- Un dossier technique comprenant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou acquises il a participé, la qualité de sa participation, le lieu, la date, le client et les coordonnées d'un contact de ce dernier ;

b- Trois attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, d'un montant supérieur à 5MDhs chacune délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations portant sur l'étude, la conception ou la mise en place de projets portant sur DataLab, Data lake, Data Factory, plate-forme BigData, stratégie DATA, analyse prédictive par IA ou équivalent, dont une attestation au minimum doit se rapporter à des domaines en relation avec les métiers de l'économie, de la politique économique ou ceux liés à la finance publique, ou équivalent.

Chaque attestation doit préciser notamment le montant, la nature des prestations, et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

E- Adresse du Maître d'ouvrage pour déposer les offres des concurrents :

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du bureau de la gestion du courrier de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances - Entrée « D », Quartiers Administratif, Rabat - Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances, Quartiers Administratif - Rabat - Chellah.

F- Adresse des sites électroniques :

Le portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

G- La date limite du dépôt des candidatures :

La date limite du dépôt des candidatures est fixée pour le 15 Juillet 2025 à 10 heures.

N° 296/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROU DANANT
CERCLE OULED BERHIL
CAIDAT EL FAID
COMMUNE ARAZANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N : 03/2025

Le 04 Aout 2025 à 10 h du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune ARAZANE, à l'ouverture des plis relative à l'affermage de l'abattoir de la commune ARAZANE à compter du 01/09/2025 au 31/12/2026

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15000,00 dhs (quinze mille dirhams).

L'estimation d'affermage de l'abattoir de la commune ARAZANE pour la période sus-indiquée ne doit pas être inférieure à la somme de CINQ MILLE Dirhams (5000,00 dirhams) par mois.

Dossier à retirer auprès bureaux des marches de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes. Décision conjointe n° 3712.21 du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Économie et des Finances,

émise le 14 septembre 2022, déterminant les modalités et les procédures de la vente aux enchères publiques relative à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public des collectivités territoriales par la construction de bâtiments et le transfert, la location et l'exploitation de leur propriété privée. Les plis devront être déposés :

- Soit auprès bureaux des marches de la commune ARAZANE contre récépissé.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Ou les envoyés par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- les pièces désigne au règlement de consultation sont exigible au dossier des soumissionnaires

N° 4413/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/DBMRH/SMP
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°30/BG/S/2025
Le 31/07/2025 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au

quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°30/BG/S/2025 du 31/07/2025 à 11 heures pour la passation d'un marché cadre ayant pour objet l'hébergement, la réception et la restauration des invités et missionnaires à la province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quarante mille Trois cent vingt dirhams toutes taxes comprises (540.320,00 dh T.T.C).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams (5.000,00 dh).

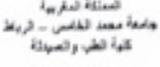
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n°9 et 11 du règlement de consultation.

N° 4414/PA





AVIS DE CONCOURS

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat organise un Concours pour le Recrutement de (23) Professeurs Agrégés civils et militaires (Session de 04 Septembre 2025) dans les spécialités suivantes :

Civils

Sciences Fondamentales
Spécialités Médicales

- Anatomie Pathologique : 01 poste

Sciences Cliniques
Spécialité de Médecine et Spécialités Médicales

- Cardiologie : 02 postes
- Hématologie Clinique : 01 poste

Anatomie, Chirurgie et Spécialités Chirurgicales

- Urologie : 01 poste
- Ophthalmologie : 01 poste
- Chirurgie Générale : 01 poste
- Chirurgie Vasculaire Périphérique : 01 poste

Militaires

Sciences Cliniques
Spécialité de Médecine et Spécialités Médicales

- MÉDECINE INTERNE : 01 poste
- PÉDIATRIE : 01 poste
- ANESTHÉSIE RÉANIMATION : 01 poste
- GASTRO - ENTEROLOGIE : 01 poste
- CARDIOLOGIE : 01 poste
- MÉDECINE NUCLÉAIRE : 01 poste
- PNEUMO-PHTHYSIOLOGIE : 01 poste
- ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES MÉTABOLIQUES : 01 poste
- Médecine Communautaire (Médecine Préventive, Santé Publique et Hygiène) : 01 poste
- MÉDECINE AÉRONAUTIQUE : 01 poste
- NEUROLOGIE : 01 poste

Anatomie, Chirurgie et Spécialités Chirurgicales

- TRAUMATOLOGIE-ORTHOPÉDIE : 01 poste
- NEURO-CHIRURGIE : 01 poste
- MÉDECINE D'URGENCES ET DES CATASTROPHES : 01 poste
- CHIRURGIE VASCULAIRE PÉRIPHÉRIQUE : 01 poste

Les demandes de participation doivent parvenir à la Faculté avant le 05 Août 2025.
Les conditions de participation ainsi que les modalités de déroulement des épreuves sont affichées à la Faculté.

Le Doyen



Adresse : Avenue Mohammed Belkacem EL ALAÏE - BP 620 Rabat - Institut - Tél : 05 37 77 33 60 Fax : 05 37 77 37 61
Web : <http://univ.ma> email : fp@univ.ma

N° 4415/PA

Sur vos petits écrans



(Samedi)

| | |
|---|--|
| 05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec maawahib tajwid | 18:05:00 : MAGAZINE : NIDAE |
| 06:00:00 : Ch'hiwat bladi | 18:25:00 : 3CH LGAME |
| 06:25:00 : Chada al alhane | 18:40:00 : MAGAZINE : POP UP |
| 08:45:00 : SERIE : JIB DARKOUM | 19:05:00 : FEUILLETON : AL AKHAWAT ATTALAT |
| 09:45:00 : FEUILLETON : ZINA | 19:55:00 : MAGAZINE : MIN QALB AL JIHA |
| 10:10:00 : WOUJA3 LQALB | 20:30:00 : NEWS : INFO SOIR |
| 10:55:00 : AL KHOBARAE | 20:55:00 : SPORT : QUE DU SPORT |
| 11:50:00 : AUTO-MOTO | 21:05:00 : METEO |
| 12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS | 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA |
| 12:35:00 : METEO | 21:45:00 : METEO |
| 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR | 21:50:00 : MAGAZINE : JAM SHOW |
| 13:15:00 : DAIF AL AKHBAR | 23:05:00 : JEU : NKTACHFOU BLADNA |
| 13:20:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI | 00:20:00 : RACHID SHOW |
| 13:35:00 : CHEF F DARO | 01:35:00 : TELEFILM : AHLAM MOUAJJALA |
| 13:50:00 : MAGAZINE : ALHANE 3CHAQNAHA | 03:05:00 : FEUILLETON : AL MOUKHTAFI |
| 15:00:00 : KAN YA MA KAN | 03:50:00 : MAGAZINE : GRAND ANGLE |
| 15:10:00 : JOURNAL AMAZIGH | 05:00:00 : MAGAZINE : NIDAE |
| 15:25:00 : MAGAZINE : SOURA | |
| 15:55:00 : FEUILLETON : ZINA | |
| 16:25:00 : FEUILLETON : HKAYTI | |

(Dimanche)

| | |
|---|---|
| 05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec maawahib tajwid | 15:55:00 : FEUILLETON : ZINA |
| 06:00:00 : CH'HIWAT BLADI | 16:20:00 : FEUILLETON : HKAYTI |
| 06:25:00 : ALHANE 3CHAQNAHA | 18:15:00 : FEUILLETON : INTIQAM |
| 07:55:00 : KAN YA MA KAN | 19:00:00 : AUTO-MOTO |
| 08:05:00 : JEU : NKTACHFOU BLADNA | 19:05:00 : 3CH LGAME |
| 09:05:00 : FEUILLETON : AL MOUKHTAFI | 19:25:00 : AL KHOBARAE |
| 09:50:00 : FEUILLETON : ZINA | 20:30:00 : NEWS : INFO SOIR |
| 10:20:00 : FEUILLETON : WOUJA3 LQALB | 20:55:00 : SPORT : QUE DU SPORT |
| 11:05:00 : AKHIR TAMANE | 21:05:00 : METEO |
| 12:05:00 : SAHATNA JMI3 | 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA |
| 12:35:00 : METEO | 21:45:00 : METEO |
| 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR | 21:55:00 : CINESTARS : Wa lakoum wass3a annadar |
| 13:30:00 : MAGAZINE : REPLAY | 23:40:00 : THEATRE : AL MAQAL AL AKHIR |
| 14:00:00 : KHIR LBLAD | 00:40:00 : MAGAZINE : REPLAY |
| 14:20:00 : SERIE : JIB DARKOUM | 01:10:00 : FEUILLETON : AL AKHAWAT ATTALAT |
| 15:25:00 : JOURNAL AMAZIGH | 01:55:00 : FEUILLETON : INTIQAM |
| 15:40:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN | 02:40:00 : MAGAZINE : JAM SHOW |
| | 03:40:00 : 3AYNEK MIZANEK |
| | 04:35:00 : MIN QALB AL JIHA |

Horaires des trains

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger

| N° de Train | 1001* | 1005 | 1009 | 1013 | 1017 | 1021 | 1025 | 1033 | 1037 | 1041 | 1045 | 1049 | 1053 | 1057** | 1061 | |
|----------------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Casa Voyageurs | Départ | 06:00 | 07:00 | 08:00 | 09:00 | 10:00 | 11:00 | 12:00 | 14:00 | 15:00 | 16:00 | 17:00 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | 21:00 |
| Rabat | Arrivée | 06:45 | 07:45 | 08:45 | 09:45 | 10:45 | 11:45 | 12:45 | 14:45 | 15:45 | 16:45 | 17:45 | 18:45 | 19:45 | 20:45 | 21:45 |
| Agdal | Départ | 06:50 | 07:50 | 08:50 | 09:50 | 10:50 | 11:50 | 12:50 | 14:50 | 15:50 | 16:50 | 17:50 | 18:50 | 19:50 | 20:50 | 21:50 |
| Kénitra | Arrivée | 07:17 | 08:17 | 09:17 | 10:17 | 11:17 | 12:17 | 13:17 | 15:17 | 16:17 | 17:17 | 18:17 | 19:17 | 20:17 | 21:17 | 22:17 |
| Tanger Centre | Départ | 07:30 | 08:30 | 09:30 | 10:30 | 11:30 | 12:30 | 13:30 | 15:30 | 16:30 | 17:30 | 18:30 | 19:30 | 20:30 | 21:30 | 22:30 |
| | Arrivée | 08:10 | 09:10 | 10:10 | 11:10 | 12:10 | 13:10 | 14:10 | 16:10 | 17:10 | 18:10 | 19:10 | 20:10 | 21:10 | 22:10 | 23:10 |

Sens Tanger > Casa voyageurs

| N° de Train | 2001* | 2005 | 2009 | 2013 | 2017 | 2021 | 2025 | 2033 | 2037 | 2041 | 2045 | 2049 | 2053 | 2057** | 2061 | |
|----------------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Tanger Centre | Départ | 06:00 | 07:00 | 08:00 | 09:00 | 10:00 | 11:00 | 12:00 | 14:00 | 15:00 | 16:00 | 17:00 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | 21:00 |
| Kénitra | Arrivée | 06:50 | 07:50 | 08:50 | 09:50 | 10:50 | 11:50 | 12:50 | 14:50 | 15:50 | 16:50 | 17:50 | 18:50 | 19:50 | 20:50 | 21:50 |
| Rabat | Départ | 06:53 | 07:53 | 08:53 | 09:53 | 10:53 | 11:53 | 12:53 | 14:53 | 15:53 | 16:53 | 17:53 | 18:53 | 19:53 | 20:53 | 21:53 |
| Agdal | Arrivée | 07:20 | 08:20 | 09:20 | 10:20 | 11:20 | 12:20 | 13:20 | 15:20 | 16:20 | 17:20 | 18:20 | 19:20 | 20:20 | 21:20 | 22:20 |
| Casa Voyageurs | Départ | 07:25 | 08:25 | 09:25 | 10:25 | 11:25 | 12:25 | 13:25 | 15:25 | 16:25 | 17:25 | 18:25 | 19:25 | 20:25 | 21:25 | 22:25 |
| | Arrivée | 08:10 | 09:10 | 10:10 | 11:10 | 12:10 | 13:10 | 14:10 | 16:10 | 17:10 | 18:10 | 19:10 | 20:10 | 21:10 | 22:10 | 23:10 |

* trains ne circulant pas les Samedis, Dimanches et jours fériés

** trains circulant uniquement les Vendredis, Dimanches et jours fériés

Portrait

Diogo Jota

Un attaquant élégant et chéri des Reds

Attaquant élégant à la "joie contagieuse", le footballeur portugais Diogo Jota était humainement apprécié de tous partout où il est passé, en

”

Diogo José Teixeira da Silva, dit Jota, collait à l'image de Liverpool avec son sens du sacrifice et du collectif, un joueur qui a accédé à la célébrité sans se départir de son humilité, ni de son sourire

particulier à Liverpool, où le décès tragique de ce père de famille et jeune marié laissera un grand vide.

Diogo José Teixeira da Silva, dit Jota, collait à l'image de cette ville populaire du nord-ouest de l'Angleterre avec son sens du sacrifice et du collectif, un joueur qui a accédé à la célébrité sans se départir de son humilité, ni de son sourire.

C'est "la personne qui n'a jamais cherché la popularité mais qui l'a quand même trouvée", a résumé l'entraîneur des Reds, Arne Slot. En bref, "pas l'ami de deux personnes, mais l'ami de tous".

Avec les Reds, il a inscrit le dernier de ses 65 buts à Anfield, face au mythique Kop de supporters, à l'issue d'un slalom étourdissant contre le grand rival de la ville, Everton (1-0), début avril. Comme un symbole.

Toute l'action a résumé ce qu'il était et ce qu'il représentait comme joueur: du travail au pressing, un crochet du droit pour se défaire d'un adversaire, un du gauche pour en esquiver un autre, puis un

tir croisé victorieux, célébré en pointant un doigt sur l'écusson du club.

La célèbre formation au maillot rouge s'est dite "bouleversée par le décès tragique" de l'international portugais, mort avec son frère dans un accident de la route survenu dans la nuit en Espagne.

Son ancien club de Wolverhampton, "le coeur brisé", a lui rappelé à quel point Jota "était adoré par nos supporters, aimé par ses coéquipiers et chéri par tous ceux qui ont travaillé avec lui".

"Diogo Jota était une personne extraordinaire, respectée par tous ses collègues et adversaires, quelqu'un doté d'une joie contagieuse et une référence pour sa propre communauté", a aussi décrit Pedro Proença, président de la Fédération portugaise de football.

D'abord surnommé "Diogo J", puis "Jota" (la prononciation de la lettre "j" en portugais), le natif de Porto a lancé sa carrière au Paços de Ferreira avant d'être repéré par l'Atlético Madrid.

Il n'a finalement jamais joué pour le club espagnol, qui l'a prêté puis vendu au FC Porto. L'ailier gauche a ensuite mis le cap sur Wolverhampton, où il a remporté le titre en Championship (2e division anglaise), puis découvert la Premier League.

Liverpool et son entraîneur d'alors, Jürgen Klopp, ont mis le grappin en 2020 sur cet attaquant polyvalent, capable de jouer sur l'aile ou dans l'axe, un joueur généreux au pressing, doué pour se faire oublier et habile dans les petits espaces.

Les doutes entourant le montant du transfert (50 millions d'euros), jugé trop élevé par certains, au sein d'un club pourtant déjà richement doté en attaque (Salah, Firmino, Mané), ont disparu très vite.

L'intégration express de cet amateur de jeux vidéos, propriétaire d'une équipe d'esport, a notamment été facilitée par ses six buts inscrits, à cheval sur octobre et novembre 2020, en l'espace de onze jours et 249 minutes

de jeu réparties sur quatre matches.

Il a ensuite enrichi sa carrière avec une finale de Ligue des champions disputée (2022) et quatre trophées gagnés: en Coupe de la Ligue (2022, 2024), en Coupe d'Angleterre (2022), et en Premier League, fin avril, le 20e titre de champion national de l'histoire du club.

Avec le Portugal, Jota a empilé 49 sélections, 14 buts, et deux titres en Ligue des nations (2019, 2025), au service de la star Cristiano Ronaldo.

"Encore récemment nous étions ensemble avec la Selaçao, tu venais de te marier. A ta famille, à ta femme et à tes enfants, j'adresse mes condoléances et leur souhaite toute la force du monde. Je sais que tu seras toujours avec eux", a écrit le quintuple Ballon d'or sur ses réseaux sociaux.

Jota s'était marié une dizaine de jours avant son décès, le 22 juin avec Rute Cardoso, sa partenaire de longue date avec laquelle il a eu trois enfants.

Sport



Achraf Hakimi, l'autre candidat parisien au Ballon d'or



Dans l'ombre d'Ousmane Dembélé, le virevoltant latéral marocain du Paris SG Achraf Hakimi n'en est pas moins un candidat crédible au Ballon d'or, comme il le prouve encore au Mondial des clubs.

En demandant à échanger son maillot avec Léo Messi, l'octuple vainqueur de la récompense suprême, dimanche dernier à l'issue du match contre l'Inter Miami (4-0), Achraf Hakimi a-t-il mis un ingrédient de plus de son côté ?

Peu nombreux sont les défenseurs à avoir gagné le Ballon d'or, qui sera décerné cette année le 22 septembre. Et aucun latéral en particulier. C'est dire si le Marocain n'était pas attendu dans les discussions de fin de saison.

Mais Hakimi ne cesse d'impressionner, avec l'avantage d'être plus régulier que son coéquipier Ousmane Dembélé, l'un des favoris pour soulever le trophée depuis sa métamorphose en buteur à partir de janvier.

Hakimi, lui, a été excellent du début à la fin de la saison. À 26 ans, il a la panoplie complète du parfait latéral: vitesse de pointe, capacité à répéter les courses vers l'avant et l'arrière, adresse dans les passes et les centres.

Sa condition physique est exceptionnelle. "C'est quelque chose que Dieu m'a donné, cette puissance en cardio, pour des efforts prolongés. J'ai un préparateur et un nutritionniste personnels, l'entraîneur aussi a bien géré mon temps de jeu pour que j'arrive toujours en forme", expliquait-il début mai.

Mais Hakimi se distingue tout particulièrement par sa manière de repiquer vers le centre du terrain afin de mieux combiner avec son ailier ou faire basculer le jeu de l'autre côté. C'est tout le mérite du Marocain d'avoir sublimé les consignes de son entraîneur Luis Enrique, et d'avoir ainsi redéfini le poste de latéral. "Luis Enrique m'apporte un niveau de jeu que je n'imaginais pas auparavant, je peux être un joueur complet, c'est ce qu'il m'a aidé à devenir", a relaté Hakimi, rapporte l'AFP.

D'un naturel plutôt distant et froid avec les journalistes, le brun musculeux, un des meilleurs amis de Kylian Mbappé, a pourtant confié: "Je suis très content de ma saison, l'une

de mes meilleures, j'ai grandi en termes footballistiques et personnels, j'ai plus confiance en moi, je me sens plus sûr, avec l'expérience acquise je me sens mieux."

L'entraîneur lui-même a dit n'avoir "jamais vu un meilleur latéral droit que lui, avec un énorme potentiel" et encore de la marge. Quand il doit s'exprimer sur le Ballon d'or, Luis Enrique cite d'abord Dembélé, mais aussi dans la foulée Achraf Hakimi, avant tous les autres.

Les statistiques traduisent son influence, avec 11 buts et 14 passes décisives en 52 matches. Lui qui a pourtant joué les Jeux olympiques de Paris finit aussi très bien la saison: au Mondial des clubs, il a déjà marqué deux buts qui racontent très bien son rôle ultra offensif, son flair et son sang-froid.

Ainsi contre Seattle, il est le destinataire naturel d'un centre de Bradley Barcola, contrôle le ballon sans se précipiter avant de conclure par un tir décroisé proche du poteau. Il est alors élu homme du match. Contre l'Inter Miami, placé dans les six mètres, il bénéficie à nouveau d'une offrande de Barcola avant de conclure en deux temps.

Contre le Bayern Munich, il devrait aussi avoir à défendre, l'un des secteurs dans lesquels il peut encore progresser. Il devra notamment surveiller Kingsley Coman.

Achraf Hakimi a gagné en fin de saison le Prix Marc-Vivien-Foé, qui désigne le meilleur joueur africain de la Ligue 1 par le vote d'un jury de 100 personnes choisies par RFI et France 24.

Vice-capitaine du PSG, il est jalousement couvé par le club, qui en novembre dernier l'a prolongé jusqu'en 2029.



"Luis Enrique m'apporte un niveau de jeu que je n'imaginais pas auparavant, je peux être un joueur complet, c'est ce qu'il m'a aidé à devenir", a relaté Hakimi

La révolution Xabi Alonso au Real Madrid

Une défense à trois, une attaque Mbappé-Vinicius et un pressing incessant: Xabi Alonso a engagé une refonte en profondeur de l'architecture du Real Madrid, une révolution tactique dont il espère recueillir les premiers lauriers au Mondial des clubs.

Après une entame poussive contre Al-Hilal (1-1) pour ses grands débuts en remplacement de Carlo Ancelotti, l'entraîneur espagnol commence petit à petit à imprimer sa patte sur la formation merengue, qui monte en puissance dans le tournoi. Le quart de finale face au Borussia Dortmund, samedi à East Rutherford, constituera ainsi un test supplémentaire pour le technicien de 43 ans et ses joueurs, obligés de s'adapter à une nouvelle philosophie de jeu.

Au terme d'une saison sans trophées majeurs et marquée par des désillusions en Liga (2e derrière le grand rival, le FC Barcelone) et en Ligue des champions (élimination en quart de finale par Arsenal), l'ancien patron du Bayer Leverkusen est parti d'une feuille blanche et a entamé une véritable reconstruction, prenant le contre-pied du style pragmatique d'Ancelotti pour tenter de ramener le Real au sommet.

La principale originalité concerne la base arrière. Depuis le lancement de la Coupe du monde des clubs, Madrid évolue dans un système composé de trois défenseurs centraux (Dean Huijsen, Aurélien Tchouaméni, Antonio Rüdiger) et deux pistons sur les côtés (Fran Garia, Trent Alexander-Arnold), qui tranchent singulièrement avec le 4-3-3 prévalant sous Ancelotti et Zinédine Zidane.

De quoi casser les habitudes et les automatismes des Madrilènes mais Xabi Alonso, sacré en Bundesliga en 2024 grâce à cette formule, semble bien décidé à poursuivre dans cette voie et à installer durablement ce schéma.

"J'ai toujours eu cette idée en tête. Les joueurs ont l'intelligence footballistique nécessaire pour comprendre pourquoi nous les utilisons. Cela nous permet d'avoir beaucoup de stabilité et de contrôle", a-t-il expliqué après le succès probant contre Salzbourg au premier tour (3-0), synonyme de qualification pour les 8e de finale.

Le duel face au Borussia permettra aussi à Xabi Alonso de travailler plus en profondeur l'association entre Kylian Mbappé et Vinicius, qu'il compte bien aligner seuls en attaque. Pour l'instant, l'entraîneur espagnol

n'a pas eu le temps de peaufiner le duo, la faute à une gastro-entérite sévère qui a mis sur le flanc le capitaine de l'équipe de France.

La superstar des Bleus a certes effectué son retour en 8e de finale contre la Juventus Turin (1-0) mais il n'est entré sur le terrain qu'à la 68e minute. Difficile donc de juger en l'état sa complicité avec Vinicius, mais le match de samedi pourrait fournir plus d'indications sur la capacité des deux joueurs à cohabiter sur le front de l'attaque.

"Ils peuvent le faire, Vini en partant de l'extérieur, Kylian de l'intérieur. Mais il n'y a rien d'exclusif. Je pense que les choses peuvent fonctionner, ils ont des qualités individuelles. Mais nous avons besoin aussi de la qualité collective pour que les joueurs puissent avoir un bon soutien", a déclaré Xabi Alonso la semaine dernière.

Au-delà de son rendement offensif, le binôme Mbappé-Vinicius sera également scruté sur son aptitude à défendre à la perte de balle et à assurer l'équilibre de l'équipe, entreprise sur laquelle Ancelotti s'est cassé les dents.

Les deux joueurs, et surtout Mbappé, seront-ils capables d'exercer le pressing de tous les instants réclamé par leur nouveau boss? Le Français de 26 ans n'a jamais été un expert

en la matière et s'est toujours reposé sur son affolante efficacité devant le but, encore démontrée lors de sa première saison au Real (43 réalisations toutes compétitions confondues, un titre de "pichichi"). Il devra donc se faire violence et fournir des tâches presque inconnues pour lui en près de dix années passées au plus haut niveau.

Mais Xabi Alonso a déjà prévenu: il ne fera pas de cadeau, quels que soient les statuts des uns et des autres.

"Il faut une équipe qui presse comme une seule unité. Il y a la même exigence avec Mbappé qu'avec Tchouaméni, Huijsen ou Ceballos", a-t-il averti.

Programme

Quart de finale Samedi

02h00 : Palmeiras-Chelsea

17h00 : Paris Saint-Germain-Bayern Munich

21h00 : Real Madrid-Borussia Dortmund

A noter que le match Fluminense-Al Hilal devait avoir lieu vendredi.



Les Lionnes de l'Atlas visent le Graal



Après une médaille d'argent à la dernière Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine 2022, la sélection marocaine vise la plus haute marche du podium du tournoi continental, qui se tiendra dans le Royaume du 5 au 26 juillet.

Les protégées de l'expérimenté sélectionneur espagnol Jorge Vilda n'auront d'yeux que pour la victoire finale, après avoir laissé filer l'or de la dernière édition au profit de l'Afrique du Sud. Les Marocaines s'étaient inclinées par 2 buts à 1. Pour l'édition 2025, tous les voyants sont au vert et les Lionesses de l'Atlas, désormais aguerries aux traditions et joutes africaines, seront épaulées par un large public qui les boostera jusqu'au bout, comme c'était le cas lors de la dernière CAN qui a pulvérisé

tous les records en termes d'audience et de succès médiatique.

Logées dans un groupe A qui comprend également la Zambie, une formation redoutable sur le plan africain, le Sénégal et la RD Congo, les joueuses marocaines tenteront, coûte que coûte, de l'emporter, d'autant plus qu'elles comptent des joueuses expérimentées qui évoluent dans des championnats de haut niveau, notamment en France, en Espagne, en Belgique et en Arabie Saoudite, à côté d'une forte ossature formée de sociétaires de l'AS FAR (9 joueuses). Or, les Marocaines doivent se méfier des ambitions de leurs adversaires qui ne vont certainement pas faire le déplacement au Maroc en promenade de santé.

Si Jorge Vilda, sacré avec l'Équipe d'Espagne

champion du monde en 2023 en Australie et en Nouvelle Zélande, a souligné que l'objectif de la sélection marocaine lors de la 13^e édition de cette CAN est de "concrétiser le travail de fond entrepris depuis plusieurs années et d'aller le plus loin possible dans la compétition", son homologue sénégalais Mame Moussa Cissé n'y est pas allé par quatre chemins pour confirmer l'ambition de ses protégées. "Le premier objectif sera de tout faire pour sortir de cette poule compliquée. Ensuite, on se fixera d'autres objectifs, notamment essayer de passer les quarts de finale pour aller en demi-finale, ce qu'on n'a pas pu faire la dernière fois", a-t-il dit dans un entretien accordé au site "Cafonline.com".

Ainsi, le Sénégal, qui, trois ans après avoir retrouvé la scène continentale, s'apprête à disputer

une deuxième Coupe d'Afrique des Nations féminine consécutive, aura à cœur de faire mieux que la dernière édition de 2022 quand elles ont été sorties par la Zambie en quart de finale aux tirs au but (1-1; 4-2).

De son côté, la Zambie s'est révélée comme une puissante montante du ballon rond féminin ces dernières années. Sa meilleure performance reste une troisième place en 2022, obtenue après une victoire sur le Nigeria lors de la petite finale.

Les coéquipières de l'expérimentée Barbara Banda auront en ligne de mire de monter cette fois sur la plus haute marche du podium de cette compétition et confirmer ainsi leur courbe ascendante.

Pour la RD Congo, il s'agit certes d'une formation novice sur le plan africain, mais l'ossature de l'équipe nationale, formée principalement de joueuses du TP Mazembe, en dit long sur le potentiel de cette équipe et son ambition de jouer les trouble-fêtes dans cette poule.

Les Lionesses de l'Atlas affronteront la Zambie, ce samedi (21h00) au stade olympique de Rabat en match d'ouverture de la CAN, avant d'affronter la RD Congo, le 9 juillet (20h00). Lors de la troisième et dernière journée, prévue le 12 juillet (20h00), le Maroc sera opposé au Sénégal. Le groupe B comprend le Nigeria, la Tunisie, l'Algérie et le Botswana, tandis que le groupe C est composé de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Mali et de la Tanzanie.

Les deux premiers de chaque poule, accompagnés des deux meilleurs troisièmes, accèdent aux quarts de finale.

Par Rachid Maboudi

Programme

Samedi

21h00 : Maroc-Zambie

Dimanche

15h00 : Sénégal-RD.Congo

17h00 : Nigeria-Tunisie

20h00 : Algérie-Botswana

Six stades pour le show

Six stades dans quatre villes marocaines accueilleront les plus grandes stars du football féminin africain à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de la catégorie qui se tiendra du 5 au 26 juillet courant.

Le Stade Olympique à Rabat, le Stade El Bachir à Mohammedia, les Stades Larbi Zaouli et Père Jégo à Casablanca, le Stade d'Honneur à Oujda et le Stade municipal à Berkane verront les meilleures équipes africaines croiser le fer pour aller chercher le trophée continental tant convoité.

Ces stades viennent confirmer, si besoin est, que le Royaume dispose d'infrastructures sportives de classe mondiale qui consolident son statut de hub sportif international, ce qui lui permet d'organiser les plus grandes manifestations continentales et mondiales dans les meilleures conditions.

Le tout nouveau Stade Olympique de Rabat, qui vient enrichir l'infrastructure sportive nationale, accueillera six matchs importants de cette CAN féminine dont le match d'ouverture Maroc-Zambie et la grande finale.

Véritable symbole de modernité, ce stade flambant neuf est doté de 21.000 places. Sa pelouse naturelle, ses tribunes compactes et ses installations dernier cri en font un écrin idéal pour la fête du football continental, se félicite la CAF. Par ailleurs, les vestiaires spacieux, les espaces médias

ultramodernes et les zones VIP confèrent à cette enceinte un standing international.

La sélection marocaine féminine, finaliste de la dernière édition de la CAN féminine, y jouera tous ses matchs de groupe, portée par le soutien fervent de ses supporters.

À Mohammedia, le Stade El Bachir, qui a récemment été le théâtre de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations U17 entre le Maroc et le Mali, accueillera trois rencontres de la phase de groupes.

D'une capacité de 15.000 places, le Stade El Bachir s'annonce comme un lieu de haute intensité où les équipes se batront pour entamer la compétition du bon pied. Sa pelouse de qualité et ses installations techniques sont conformes aux standards internationaux, faisant de ce stade un choix privilégié pour la CAF.

S'agissant du Stade Larbi Zaouli à Casablanca, deuxième plus grand stade de la capitale économique, juste derrière l'emblématique Complexe sportif Mohammed V, avec une capacité de 30.000 places assises, il accueillera six rencontres de cette CAN mêlant phases de groupes, quarts de finale, demi-finale et le match pour la troisième place.

Doté d'infrastructures modernes, avec une pelouse de qualité et des équipements adaptés aux standards internationaux, le Stade Larbi Zaouli se démarque par son emplacement stratégique au cœur de Casa-

blanca qui facilite l'accès des supporters et garantit une ambiance festive.

Le Stade Père Jégo à Casablanca est, quant à lui, bien plus qu'une simple enceinte sportive, mais aussi un lieu chargé d'histoire et de passion, emblématique du football local.

Le stade du Racing Athletic Club (RAC), l'un des clubs les plus anciens du Maroc, fondé en 1917, a une capacité de 10.000 places assises. Ce stade à taille humaine, qui répond aux normes internationales assurant un cadre de jeu optimal, offre une atmosphère particulièrement chaleureuse où la proximité entre les joueurs et les supporters crée une expérience intense. Trois rencontres de la phase de groupes seront disputées au Stade Père Jégo.

La CAF double la prime du vainqueur et augmente l'enveloppe globale des récompenses

La Confédération Africaine de Football (CAF) a annoncé, jeudi, une revalorisation substantielle des dotations financières allouées à l'édition 2024 de la CAN féminine.

Ainsi, la prime destinée à l'équipe championne a été doublée, tandis que l'enveloppe totale de la compétition enregistre une hausse de 45 %, écrit l'instance faitière du ballon rond africain sur son site électronique. Si le montant total des récompenses s'élève désormais à 3.475.000 USD, le vainqueur du tournoi en empochera 1 million de dollars américains. De son côté, le finaliste sera récompensé de 500.000 USD, alors que l'équipe qui terminera troisième gagnera 350.000 USD.

L'équipe qui se classera quatrième décrochera 300.000 USD, tandis que les quarts de finaliste obtiendront 200.000 USD chacune.

L'exploitation minière en haute mer pourrait affecter la vie marine

L'exploitation minière en haute mer pourrait impacter la vie marine, des plus petits organismes aux grands prédateurs tels que l'espadon et les requins, a révélé une étude publiée jeudi et financée par l'industrie.

La société canadienne The Metals Company a déboursé environ un million de dollars pour que l'organisme australien pour la recherche scientifique, le CSIRO, examine des données récoltées dans l'océan Pacifique.

D'immenses étendues du fond marin de l'océan Pacifique sont couvertes de nodules polymétalliques, sortes de galets plus ou moins riches en manganèse, cobalt, cuivre ou nickel.

The Metals Company a créé la surprise en sollicitant auprès de Washington, via sa filiale américaine, le premier permis d'extraction minière commerciale dans les eaux internationales, notamment dans la zone de Clarion-Clipperton.

Située entre le Mexique et Hawaï, la "zone de fracture de Clipperton" est une vaste plaine abyssale d'environ quatre millions de kilomètres carrés.

Contournant l'Autorité internatio-

nale des fonds marins (AIFM) dont les Etats-Unis ne sont pas membres, la société canadienne compte profiter d'une loi américaine de 1980 récemment réactivée par Donald Trump pour démarrer son projet d'ici deux ans.

Les sociétés d'exploitation minière n'ont pas encore trouvé le meilleur moyen de récupérer les nodules qui se trouvent à cinq kilomètres ou plus de profondeur.

Leurs efforts se concentrent sur des machines de récolte robotisées qui aspirent les nodules en parcourant le fond de l'océan.

Des espèces, telles que les concombres de mer, les vers marins, les étoiles de mer et les crustacés, pourraient connaître "des déclin significatifs" en terme de population en raison de ces pratiques, indique l'étude.

Certaines espèces se rétabliraient partiellement en une année, mais les "filtreurs" et les petits organismes qui se nourrissent de sédiments ont montré "un rétablissement minimal".

"Sur le fond marin, nos recherches montrent qu'il y a des impacts locaux substantiels provenant de différentes



opérations minières", a déclaré jeudi le scientifique Piers Dunstan lors d'une conférence.

Les poissons prédateurs pourraient voir des métaux toxiques commencer à

s'accumuler dans leur organisme après une exposition prolongée aux panaches de sédiments rejetés par l'excavation.

"L'espadon et les grands requins ont accumulé les plus fortes concentra-

tions simulées de métaux", ont noté les scientifiques dans leur rapport.

"Ce projet aide à garantir que, si l'exploitation minière en haute mer devait aller de l'avant, il existe une approche claire pour comprendre les risques et impacts potentiels sur la vie marine et les écosystèmes", a déclaré M. Dunstan.

Tina Soliman-Hunter, professeure de l'Université Macquarie en Australie, a expliqué qu'il s'agissait à ce jour de l'une des études "les plus complètes" sur l'exploitation minière en haute mer.

"Sans de telles recherches, il existe un risque de dommages liés aux activités minières pouvant persister sur des générations", a-t-elle souligné.

Impulsée par WWF, une Coalition d'entreprises pour stopper l'exploitation minière des fonds marins s'est lancée en 2021 et 64 entreprises l'ont rejointe.

Des institutions financières comme la Deutsche Bank, Credit Suisse (UBS), le Crédit Agricole ou la Banque européenne d'investissement ont aussi indiqué qu'elles ne financeraient pas cette activité.

Recettes

Smoothie Kiwi Epinards Citron



Ingrédients

- 1 personne
- 1 kiwi
- 1 petite poignée d'épinards (environ 30 g)
- 1/2 citron (le jus)
- 100 ml lait d'amande intense (à ajuster selon la texture souhaitée)
- 5-6 amandes concassées

Instructions de cuisine

Mixer tous les ingrédients

Pour un smoothie encore plus onctueux, ajuster la quantité de liquide ou ajouter un peu plus de kiwi

Déguster bien frais, avec par exemple une tranche de pain de seigle et un peu de beurre de cacahuète pour un petit déjeuner équilibré.

Première image des restes d'une étoile morte dans une double explosion

Des astronomes ont capturé les traces d'une double explosion qui a achevé l'existence d'une étoile, apportant une première preuve visuelle de ce scénario jusque-là théorique, dans une étude mercredi.

Les supernovae, ces fins cataclysmes de certaines étoiles en fin de vie, restent à bien des égards mystérieuses. Car l'événement, qui voit l'astre imploder, est aussi soudain qu'imprévisible.

D'une masse similaire à celle du Soleil, les naines blanches concentrent leur matière dans un volume beaucoup plus petit. Elles sont réputées terminer leur existence en s'éteignant doucement, pour devenir des naines noires, - théoriques sans jamais avoir été observées -, ou en explosant en supernova.

"Les explosions de naines blanches jouent un rôle critique en astronomie", a remarqué dans un communiqué de l'Observatoire européen austral le docteur Priyam Das, premier auteur de l'étude parue dans Nature.

Notamment parce que ces événements produisent quantité d'éléments, dont du fer, qui serviront de matière première pour former de nouvelles étoiles. Malgré cela "le puzzle de longue date du mécanisme exact déclenchant l'explosion reste irrésolu", selon M. Das.

Tous les modèles s'accordent sur un scénario où la naine blanche accumule de la matière en la dérochant à une étoile jumelle, jusqu'à imposer sous sa propre masse.

Mais de récentes études ont pointé vers une deuxième possibilité, dans laquelle la naine blanche se drapait dans

une couverture d'hélium volée à sa compagne, et qui "peut devenir instable et détonner", selon le communiqué. L'onde de choc de cette déflagration comprimerait alors la naine blanche, qui exploserait à son tour en supernova.

Grâce à l'instrument MUSE installé sur le Très grand télescope de l'Observatoire européen austral (ESO) au Chili, l'équipe d'astronomes a capturé un "instantané photographique" des restes de l'événement, baptisé SNR 0509, et survenu il y a environ 300 à 330 ans dans le

nuage de Magellan, proche de la Voie lactée.

En accord avec la théorie, ces images montrent deux anneaux distincts de calcium, colorés en bleu dans les images de MUSE, correspondant chacun à une explosion.

C'est une "indication claire" de ce que le "mécanisme de double détonation" a bien lieu dans la nature", selon l'astronome Ivo Seitenzahl, de l'Institut allemand d'Heidelberg pour les études théoriques, qui a mené les observations.

